

Une histoire de France

Sous la direction de
Claude Gauvard

Avec les contributions de
Bruno Dumézil (livre I),
Claude Gauvard (livres II et III),
Jean-Marie Le Gall (livre IV),
Olivier Coquard (livre V),
Emmanuel Fureix (livre VI)
et Jean-François Sirinelli (livre VII)

Une histoire de France



Ce livre ne peut être reproduit ni utilisé à des fins
d'entraînement de systèmes d'intelligence artificielle.
La fouille de textes et de données est interdite
conformément à l'article 4(3) de la Directive (UE) 2019/790.

ISBN : 978-2-13-088410-1
ISSN : 1762-7370

Dépôt légal :

Bruno Dumézil, *Des Gaulois aux Carolingiens* – 1^{re} édition « Une histoire personnelle de » : 2013, mars
Claude Gauvard, *Le Temps des Capétiens* – 1^{re} édition « Une histoire personnelle de » : 2013, mars
Claude Gauvard, *Le Temps des Valois (1328-1515)* – 1^{re} édition « Une histoire personnelle de » : 2013, septembre
Jean-Marie Le Gall, *L'Ancien Régime (XVI^e-XVII^e siècles)* – 1^{re} édition « Une histoire personnelle de » : 2013, septembre
Olivier Coquard, *Lumières et Révolutions (1715-1815)* – 1^{re} édition « Une histoire personnelle de » : 2014, janvier
Emmanuel Fureix, *Le Siècle des possibles (1814-1914)* – 1^{re} édition « Une histoire personnelle de » : 2014, février
Jean-François Sirinelli, *Le Siècle des bouleversements (1914 à nos jours)* – 1^{re} édition « Une histoire personnelle de » : 2014, mars
1^{re} édition « Quadrige Dicos poche » : 2017, septembre

© Presses Universitaires de France, 2026, pour cette édition
5, allée de la 2^e DB, 75014 Paris

PRÉFACE

par Claude Gauvard

Rassemblées en un seul volume dans la collection « Quadrige », les sept contributions de l'Histoire personnelle de la France deviennent un ouvrage de référence.

Toutes les contraintes de la recherche historique la plus exigeante sont en effet réunies et les différents auteurs, chacun spécialiste internationalement reconnu dans son champ historique, sont les garants de la qualité scientifique de cette nouvelle histoire de France. Sa structure, issue de regards indépendants, interdit toute vision téléologique et elle ne dévoile aucune identité immuable.

Le choix de présentation se veut classique : il s'agit de suivre le fil de la chronologie en se pliant aux grands découpages des périodes et de privilégier les scissions politiques qui ont marqué l'histoire, désastres comme embellies. Pourtant, les ruptures choisies ne répondent pas exactement à la tradition. Embrasser d'un même regard la France des Gaulois jusqu'au IX^e siècle permet de s'interroger sur les continuités de l'Empire romain jusqu'au cœur de l'Empire carolingien et de décrire les migrations des peuples qui ont cohabité et se sont peu à peu stabilisés. Ne pas faire de 1789 le départ absolu d'un temps nouveau permet de comprendre que la Révolution n'est pas seulement un coup de tonnerre, mais un temps d'aboutissement, celui des Lumières : comment saisir, par exemple, ce que le Code civil et le Code pénal napoléoniens doivent aux hommes d'Ancien Régime frottés de l'esprit des encyclopédistes, sans insister sur la continuité des générations, et partant, des idées ?

L'accent est très naturellement mis sur les événements et sur les structures institutionnelles, mais les acteurs sociaux sont présentés comme les moteurs de l'histoire. Les élites dominent, parce que les nobles, les prélats, les bourgeois des villes et des affaires, les intellectuels sont des hommes d'influence. Les comportements de la France d'en bas ne sont pas pour autant oubliés, car le pouvoir ne s'est pas seulement imposé d'en haut. Dans une perspective renouvelée de l'histoire politique, les formes de communication, symboliques ou pragmatiques, sont privilégiées. Il est passionnant de comprendre comment, au cours des XII^e-XVII^e siècles, s'est développée la sujétion voulue par le roi et ses officiers, mais aussi acceptée ou refusée par ceux qui y étaient contraints. Quant au long XIX^e siècle qui conduit de 1814 jusqu'à l'orée de la Grande Guerre, il est fait d'opinions foisonnantes, celles du peuple et celles de ceux qui parlent pour le peuple. Et que dire du XX^e siècle, quand s'impose la culture de masse ?

Ce livre a l'avantage d'offrir le temps long du politique, ce qui permet de mesurer la durée des régimes qui ont façonné la France. On y saisit la place de l'Église dans le giron de laquelle est né l'État, et les coups de boutoir qui, depuis le XVI^e siècle, l'ont amenuisée ; on mesure le poids de la monarchie et de ses résurgences possibles jusqu'au dernier quart du XIX^e siècle ; on comprend comment se sont, sur le long terme, constituées les valeurs démocratiques qui fondent la République. L'originalité politique de la France apparaît ainsi à l'évidence : elle est faite d'une centralisation actée dès les premiers Capétiens, qui n'exclut pas les forces centrifuges et la mosaïque des provinces, d'une tension entre un immobilisme revendiqué dans le cocon villageois et une mobilité qui conduit à d'importantes migrations, de la campagne à la ville, d'une région à l'autre, et au-delà des frontières. La complexité sourd derrière l'apparente simplicité des lignes de crête.

Encore fallait-il rendre ce récit fluide : la démarche choisie a consisté à dire ce texte et à l'enregistrer avant de l'écrire, à le

Préface

dire comme dans ce dialogue privilégié que le professeur entretient avec ses étudiants, et ici, nous le souhaitons, avec ses lecteurs. Faire de l'histoire de France un récit où s'écoute la voix vive des six auteurs concernés, restée pour chacun personnelle, permet de transmettre la passion indispensable à la compréhension du passé.

C. G.

Livre I

Des Gaulois aux Carolingiens

(du 1^{er} au IX^e siècle)

par Bruno Dumézil

INTRODUCTION AU LIVRE I

L'héritage des mondes anciens

Faire une histoire de France allant du X^e siècle avant Jésus-Christ au IX^e siècle de notre ère est un exercice périlleux. D'aucuns diront discutable. Pourquoi en effet penser un territoire donné comme appelé à devenir la France, alors que cet « appel » n'a rien d'une évidence ? Les Gaules, le monde mérovingien et l'Empire carolingien ont leur existence propre. Leurs frontières ne sont pas celles de la France contemporaine ; quant aux hommes qui les ont peuplés, ils ne sont pas les seuls ancêtres des Français actuels.

Quant à tenter de couvrir plus de mille ans d'histoire, c'est au mieux une gageure, au pire une folie. L'auteur de ces lignes est un spécialiste du haut Moyen Âge : ses recherches s'efforcent d'éclairer le siècle de Clovis, s'étendent difficilement vers le règne de Charlemagne et se perdent dans les brumes de l'an 1000. Remonter dans le temps, s'aventurer à parler des princes de l'Hallstatt ou des Romains de l'époque d'Auguste, voilà une tout autre affaire.

Quand Claude Gauvard et les Presses Universitaires de France m'ont invité à tenter cette aventure, l'exercice devait être essentiellement oral. Voilà qui restait rassurant : pour un enseignant, un cours demeure un espace de dialogue et de liberté. La transposition d'une telle expérience sous la forme d'un livre est plus délicate, surtout si l'on cherche à en conserver le caractère pédagogique et quelque peu informel. Autant donc immédiatement dire que cette histoire de France est, au plein sens du terme, personnelle et ne vise en rien à l'exhaustivité. Son objectif, modeste, se résume à comprendre le legs des mondes anciens

à cette France qui se structure durant le deuxième millénaire de notre ère. En la matière, trois clés de lecture me paraissent se dégager.

Tout d'abord, on ne peut qu'être frappé par la continuité des élites. À la différence d'autres régions du monde, l'espace « français » n'a connu à l'époque historique aucune rupture majeure dans la composition de sa classe dirigeante. On ne considère plus en effet la conquête romaine, les Grandes Invasions ou la désintégration de l'Empire carolingien comme des césures béantes en termes de civilisation. Bien sûr, les cadres politiques ont évolué à travers le temps ; les structures économiques se sont également modifiées, même si ce processus fut généralement lent. L'important demeure que les familles dominantes et les pôles d'organisation du territoire sont restés globalement invariants, au moins à l'échelle de la mémoire des contemporains. À ce titre, le propriétaire d'une *villa* gallo-romaine, l'évêque d'une cité du VI^e siècle ou le titulaire d'un comté carolingien n'apparurent jamais comme des hommes nouveaux ; leur pouvoir était ancien, autant dire légitime dans la mentalité traditionnelle. Une élite pérenne a ainsi pu unifier la société par-delà les ruptures apparentes de la trame historique.

Un deuxième élément d'unité, tout aussi essentiel, réside dans la force de l'héritage romain en Occident. En effet, l'Empire a façonné la Gaule, non seulement en y construisant des routes et des villes, mais surtout en lui donnant une langue et une pensée particulières. En outre, le modèle culturel romain a été porté par l'écrit, ce puissant support qui triomphe presque toujours des véhicules fragiles que sont la mémoire et l'oralité. Même après la chute des Césars, l'ombre portée de l'Empire demeure ainsi fondamentale : le droit, le mode de gouvernement, les formes artistiques dominantes proviennent de Rome, et non du monde celtique ou de la Germanie primitive. Quant au latin, il demeure la langue des élites « barbares » tandis que les parlers vernaculaires romans constituent la langue de communication majoritaire. Et si un Empire renaît en l'an 800, c'est aussi parce que les habitants des Gaules n'avaient jamais vraiment admis qu'il ait pu disparaître en 476.

Introduction au Livre I

Un dernier élément permettant de prendre la mesure des origines lointaines de la France pourrait être trouvé dans la curieuse transformation opérée par le monde romain tardif. Aux ^v^e et ^{vi}^e siècles, la société s'est militarisée et ses valeurs ont été modifiées. Dans les campagnes, le rapport entre le maître et les paysans s'est rigidifié, annonçant la longue aventure de la seigneurie. Le christianisme médiéval lui-même peut être envisagé comme l'un des legs du Bas-Empire. En effet, sous les règnes de Constantin et de Théodose, l'Empire a expérimenté pour la première fois l'alliance du trône et de l'autel ; ou peut-être devrait-on dire que l'Église a commencé à venir combler les failles de l'État traditionnel ? Dans tous les cas, les modèles de référence ont été bouleversés : dans les bibliothèques, Jérôme, Augustin et Ambroise ont assez vite éclipsé Cicéron et Tacite. À bien des titres, ce Bas-Empire est plus proche du Moyen Âge qu'il ne l'est du monde gréco-romain classique ; il apparaît en tout cas comme le socle de nombreux développements futurs, tant sur les plans sociaux qu'idéologiques.

Deux continuités profondes, une rupture fondatrice dans les décennies autour de l'an 300, voici comment pourrait se résumer ce premier volet d'histoire de France. C'est à travers ces lignes de force que l'on peut essayer de comprendre la période antique, la construction du monde franc, le triomphe carolingien puis la première décomposition féodale.

Première partie

Gaulois et Gallo-Romains : l'Antiquité

INTRODUCTION

Quand commence l'histoire de France ?

Depuis plus de quatre siècles, les « histoires de France » sont devenues un genre littéraire à part entière. Plusieurs séries paraissent toutes les décennies. Les choix et les points de vue divergent, selon les auteurs ou les directeurs de collection. Mais le premier problème reste toujours le même : quand faire débiter l'histoire de notre pays ?

Commençons peut-être par le point le plus facile. Le mot « histoire » est un terme qui s'applique à une période pour laquelle on possède une documentation écrite. Le monde des Gallo-Romains est donc une partie de l'histoire, alors que le temps de Cro-Magnon, le temps de Neandertal ou même le monde des constructeurs de mégalithes n'en font pas partie. Ces hautes époques constituent le terrain des archéologues et des protohistoriens, non celui des historiens.

Les sources écrites concernant l'espace qui est aujourd'hui celui de la France métropolitaine apparaissent pour la première fois au V^e siècle avant Jésus-Christ. Il ne s'agit pas de sources indigènes puisqu'elles n'ont pas été produites dans notre pays ; il s'agit plutôt de notations que l'on trouve chez les auteurs grecs. À partir du II^e siècle avant notre ère, la littérature latine fournit à son tour une mine d'informations appréciables sur cet espace et les populations qui l'habitent.

Doit-on dès lors faire commencer l'histoire de France avec les Gaulois ? Dans l'absolu, non. La civilisation gauloise n'occupe pas le même territoire que la France actuelle et dans tous les cas, les Gaulois ne sont pas nos ancêtres. Ils ne constituent que l'une

des nombreuses couches de peuplement qui, de brassages en fusions, ont fini par produire la population française actuelle, celle du XXI^e siècle.

Commencer l'histoire de France avec les Gaulois n'est qu'une convention qui n'est pas dénuée d'*a priori*. C'est en effet faire le choix d'un peuple originel, qui serait un peuple indigène, un peuple sédentaire, et un peuple que l'on dépeint comme étant à la fois très différent des Germains et ennemi héréditaire des Romains. Un peuple, enfin, dont le destin est d'avoir été vaincu, d'avoir vu son territoire envahi, et d'avoir failli en raison de ses divisions politiques.

Disons-le immédiatement : voir dans les Gaulois la préfiguration des Français constitue un choix nationaliste. C'est ce choix que firent en particulier les instituteurs de la III^e République, qui gardaient un souvenir cuisant de la défaite de 1870 face à l'Allemagne. Choisir les Gaulois comme nos ancêtres, c'est aussi le présupposé d'une bande dessinée célèbre, *Astérix*, débutée en 1959, à une époque où les souvenirs de l'occupation nazie étaient encore particulièrement vifs : pensons notamment à *Astérix et les Goths*.

En vérité, ne pas faire commencer l'histoire de France avec les Gaulois pose également des problèmes. Car quel événement, quelle date choisir comme véritable début de l'histoire de France ? On pourrait proposer l'implantation des Barbares francs en Gaule à la fin du V^e siècle comme événement fondateur de notre pays. En effet, ce sont les Francs qui donnent leur nom à la France. Et longtemps, on a considéré que la conversion de Clovis au catholicisme aurait été le véritable acte de naissance de la nation appelée à devenir à l'époque moderne la fille aînée de l'Église. La France commencerait donc quelque part vers l'an 500, quand un roi mérovingien chevelu descend dans la piscine baptismale. Mais avouons que cette date pose aussi un problème. L'identification de la France à un royaume chrétien conduirait à penser que la France a toujours été un royaume – ce qui est faux – et à considérer cette France comme un espace totalement chrétien, alors que dans notre XXI^e siècle, le catholicisme n'est plus en situation de quasi-monopole.

Quand commence l'histoire de France ?

Une autre solution, plus légitime encore pour commencer une « véritable » histoire de France, serait de faire naître la France avec l'apparition d'un sentiment national.

Les origines d'un sentiment national

C'est là repousser le problème : il n'y a pas de texte pour nous dire à quelle date apparaît le sentiment national français. On peut toujours avancer quelques éléments. Par exemple, la date de 843, celle du fameux partage de Verdun, lorsque apparaissent une Francie occidentale, appelée à devenir la France, et une Francie orientale, appelée bien longtemps après à devenir l'Allemagne. Mais rien ne permet d'affirmer qu'en 843, les habitants de la Francie occidentale se sentent français et que ceux de la Francie orientale se sentent déjà allemands. En réalité, le processus de distanciation sera extrêmement lent.

Notre sentiment national, on peut essayer de le chercher un peu plus loin, peut-être vers la fin du XI^e siècle, à l'époque de la « tapisserie » de Bayeux. Sur cette extraordinaire broderie, les combattants venus du continent sont appelés les *Franci* – les Francs, et non les Normands. C'est le signe que, au sein du territoire appelé à devenir la France, on commence à avoir le sentiment de l'appartenance à un même peuple, que l'on va nommer les Francs ou les Français. D'ailleurs, on le sait, la solidarité nationale se structure surtout au moment des grands affrontements, souvent autour des guerres entre le territoire du royaume de France et les peuples qui apparaissent comme différents. C'est le cas au moment de la première croisade, autour de 1100, puis au moment du règne de Philippe Auguste autour de 1200. Enfin, la guerre de Cent Ans aux XIV^e et XV^e siècles achève peut-être de structurer un certain sentiment national.

Pour autant, à travers tout le Moyen Âge et presque jusqu'au XIX^e siècle, les frontières de la France restent extrêmement mouvantes. Dans certains espaces, que ce soit au Moyen Âge, à l'époque moderne ou même à l'époque contemporaine, les régionalismes se montrent vigoureux ; c'est notamment le cas

en Aquitaine, où l'on se sent beaucoup plus solidaire de l'Angleterre que de la France pendant la majeure partie du Moyen Âge. C'est également le cas dans les Flandres, où l'on n'aime guère les ingérences du roi de France. Ajoutons que jusqu'au XIX^e siècle, la France ne connaît pas de langue nationale, pas plus qu'elle ne connaît d'unité juridique. Les droits diffèrent selon les régions. Et si nos instituteurs de la III^e République cherchaient tant des ancêtres fondateurs chez les Gaulois, c'est sans doute qu'ils avaient conscience d'appartenir à un vieux pays qui, en tant que nation, constituait une entité assez nouvelle.

Alors, ce vieux pays et cette nation nouvelle qu'on appelle la France, faisons-les commencer avec les Gaulois et oublions un peu nos scrupules. Faire de l'histoire, c'est aussi admettre les pesanteurs culturelles. Le général de Gaulle commence ses *Mémoires d'espoir* par ce passage bien connu :

La France vient du fond des âges. Elle vit. Les siècles l'appellent. Mais elle demeure elle-même au long des temps. Ses limites peuvent se modifier sans que changent le relief, le climat, les fleuves, les mers, qui la marquent indéfiniment. Y habitent des peuples qu'étreignent, au cours de l'histoire, les épreuves les plus diverses, mais que la nature des choses, utilisée par la politique, pétrit sans cesse en une seule nation.

Rien n'est plus beau, rien n'est plus faux, mais rien n'est plus nécessaire. Il est bon de se dire parfois que le passé lointain et l'avenir d'un pays sont unis par un destin commun, même si, objectivement, l'historien sait que le territoire et les populations changent tellement qu'il ne s'agit pas de la même entité. La France du temps des Gaulois, la France du Moyen Âge, la France moderne et la France contemporaine ne sont pas le même pays.

CHAPITRE I

Ombres et lumières de la civilisation gauloise

Commençons avec les Gaulois et la société gallo-romaine qui voit le jour après la défaite de Vercingétorix. Je ne tenterai pas ici de tracer un récit événementiel de plus de mille siècles d'histoire, entre les premiers temps gaulois, vers le IX^e siècle avant Jésus-Christ, et la fin de la paix romaine. Essayons plutôt d'essayer de déterminer quels sont les apports durables de trois grands moments de l'Antiquité : la période de la Gaule indépendante ; le Haut-Empire romain ; et une période mal aimée encore aujourd'hui en France, que l'on appelle l'Antiquité tardive.

1 – L'OUVERTURE SUR LE MONDE MÉDITERRANÉEN

La civilisation de l'Hallstatt

En termes culturels, l'apport de la civilisation gauloise à la formation de la France est sans doute assez faible. Mais il est vrai que le monde gaulois est mal connu, lui aussi, faute de sources écrites en quantité suffisante. L'historien est souvent obligé de se tourner vers l'archéologue, lequel ne peut pas lui donner de données chiffrées ni précisément datées, se contentant d'évoquer la succession des cultures qui ont occupé un territoire d'ailleurs plus vaste que celui de la France actuelle.

Une première culture est reliée à la civilisation que l'on appelle de l'Hallstatt : une civilisation de l'âge du fer, qui couvre la période qui court depuis le milieu du IX^e siècle avant Jésus-Christ jusqu'aux années 450 avant notre ère. Cette première période est marquée par l'apparition de sites fortifiés, généralement sur les hauteurs, lesquels sont associés au développement d'une aristocratie guerrière. Les chefs de l'Hallstatt, peu nombreux et extrêmement riches, se font enterrer avec des armes, des chars de guerre, des vases, en quantité considérable. On appelle donc souvent « princes » ces premiers chefs gaulois.

L'espace gaulois semble alors constitué d'une juxtaposition de petites principautés et n'a donc aucune unité politique. Quant à l'unité ethnique, elle est bien difficile à percevoir. Il n'est pas sûr que tous les princes de l'Hallstatt aient eu le sentiment d'appartenir à un peuple commun. Plus largement, rien ne prouve qu'à aucun moment de leur histoire, ceux que nous appelons les Celtes aient eu le sentiment d'avoir une origine commune. Ce n'est que sous le regard des observateurs extérieurs, notamment des Grecs et des Romains, que tous ces petits princes appartiennent à une entité ethnique et culturelle unique, à laquelle on donne le nom de monde celtique.

Des échanges marchands soutenus

Au début du VI^e siècle avant Jésus-Christ, ce premier monde gaulois commence à nouer des contacts soutenus avec le monde méditerranéen. Ils sont d'autant plus faciles que la cité de Marseille est fondée vers 600 : les Grecs s'implantent alors sur le territoire gaulois. Dans un même temps, les Étrusques, peuple d'Italie centrale, inondent le marché de leurs productions artisanales. Les céramiques toscanes se retrouvent ainsi partout dans le sud de la Gaule.

Les Gaules entrent alors dans un système d'échanges avec le monde méditerranéen, échanges qui sont avant tout commerciaux. On sait que les princes de l'Hallstatt contrôlent le commerce de l'étain ; ils fournissent aussi aux sociétés

méditerranéennes des esclaves et des mercenaires pour leurs guerres. Cette inclusion dans les systèmes commerciaux fait que la société gauloise se polarise peu à peu entre une haute aristocratie qui contrôle les échanges avec la Méditerranée et le reste de la population. Le signe le plus net en est la consommation de vin. Dans la société gauloise, l'accès à cette boisson importée de Méditerranée devient un marqueur de distinction. Il faut donc remiser notre représentation des Gaulois buveurs de cervoise. Dès qu'ils en avaient les moyens, dès qu'ils accédaient à un niveau social élevé, nos Gaulois buvaient du vin et abandonnaient la bière et la cervoise aux basses couches de la population. Le meilleur exemple de ce vin comme marqueur de civilisation se trouve dans la tombe de Vix, en Bourgogne, où reposait une princesse de l'Hallstatt. Cette défunte avaient été enterrée dans un char avec, à côté d'elle, un haut vase grec en bronze, de 1,60 mètre de hauteur, que l'on appelle un « cratère » et qui servait à mélanger le vin et l'eau au moment des banquets. La défunte emportait également dans la tombe des coupes fabriquées près d'Athènes et des céramiques étrusques. Il faut donc au moins nuancer l'image du sauvage Gaulois refermé sur lui-même et sur sa hutte. Le propre de la civilisation gauloise, dès les origines, a été son ouverture sur le monde et sa capacité d'assimilation des cultures extérieures, en particulier méditerranéennes.

L'apparition de la civilisation de la Tène

Les principautés de l'Hallstatt déclinent vers le milieu du V^e siècle. On ne sait pas vraiment pourquoi ce premier monde gaulois structuré autour de forteresses situées sur les hauteurs disparaît. L'hypothèse la plus probable est qu'il s'est produit, pendant quelques décennies, une rupture des échanges marchands entre l'espace gaulois et le monde méditerranéen. Puisque l'élite se définissait par ses contacts avec la Méditerranée, à partir du moment où le contact est rompu, l'aristocratie

est perturbée, sans doute en raison de troubles sociaux. Effectivement, on sait qu'au milieu du V^e siècle, l'Empire commercial des Étrusques s'effondre en Italie face à la puissance montante de Rome, et c'est peut-être cette disparition des Étrusques qui explique qu'en Gaule, la société se trouve bouleversée.

À l'issue de ces quelques décennies difficiles, apparaît vers la fin du V^e siècle avant notre ère une société beaucoup plus guerrière que la société de l'Hallstatt, à laquelle on donne le nom de civilisation de la Tène. L'aristocratie y est à la fois nombreuse et très armée. La métallurgie fournit des armes d'une qualité extraordinaire, nettement supérieure à celle des productions grecques ou romaines. Cet avantage comparatif fait que les Gaulois deviennent non seulement d'importants fournisseurs d'armes, mais aussi les mercenaires les plus recherchés. Peu à peu, on voit des Gaulois servir les maîtres du monde romain, du monde grec, du monde étrusque résiduel. Puis les Gaulois se découvrent à leur tour un goût pour la conquête. Ils mènent avant tout des opérations de razzia. En 390, un petit groupe de Gaulois s'empare de la ville de Rome et la met à sac. En 279 avant notre ère, une expédition gauloise parvient en Grèce et réussit à piller le grand sanctuaire de Delphes.

On observe également les Gaulois dans des opérations d'expansion territoriale, puisque des populations appelées gauloises s'implantent peu à peu dans la vallée du Pô, en Italie du Nord, au détriment des Étrusques. Pour désigner le nord de l'Italie, les Romains emploient d'ailleurs le mot de Gaule cisalpine, cette Gaule qui se situe de leur côté des Alpes. Malgré des affrontements parfois violents, les contacts culturels des Gaulois de l'époque de la Tène avec le monde méditerranéen restent relativement intenses. On sait que certains peuples se mettent même à battre monnaie et que beaucoup imitent les monnaies qu'ils reçoivent par les échanges commerciaux. Les Gaulois ont en effet une grande admiration pour les pièces grecques, en particulier pour les espèces macédoniennes frappées par Philippe de Macédoine, père d'Alexandre le Grand ; on a retrouvé de nombreuses copies de pièces macédoniennes fabriquées par les Gaulois.

En outre, aux V^e et IV^e siècles avant notre ère, la pensée gauloise est séduite par l'hellénisme et par la philosophie grecque qui domine alors le monde méditerranéen. On considère aujourd'hui que les druides ne ressemblaient certainement pas à des sortes de chamanes primitifs se contentant de cueillir le gui avec leur serpe d'or. Pour ce que l'on arrive à savoir de leur existence, les druides gaulois s'apparentaient plutôt à des sages pythagoriciens, c'est-à-dire à des philosophes qui développaient des systèmes métaphysiques et qui réfléchissaient au destin de l'âme ; apparemment, les druides croyaient à la métempsycose, à la réincarnation, mais comme de bons sages grecs, ils intervenaient également dans la vie politique de leurs contemporains et essayaient de régler l'organisation des peuples gaulois selon des systèmes de pensée qui correspondent à ceux qui s'épanouissaient en Grèce à la même époque.

2 – UNE ROMANISATION RAPIDE

L'influence romaine

À partir du II^e siècle avant notre ère, ce monde gaulois très hellénisé connaît une ultime transformation, qui s'explique par la pression romaine. Les Romains ont réussi à reconquérir le nord de l'Italie, cette Gaule cisalpine sur laquelle ils guignaient depuis bien longtemps, puis à imposer leur présence sur le territoire gaulois lui-même. Le Midi change progressivement de mains. Dès les années 120 avant notre ère, la basse vallée du Rhône passe sous contrôle romain. Apparaît alors sur l'ancien territoire gaulois une province romaine que l'on appelle encore aujourd'hui la Provence, la *Provincia*, qui se peuple de colons venus d'Italie centrale. L'avancée du peuplement italien est lente, mais inéluctable ; en 118, la cité romaine de Narbonne est fondée. Cette pression militaire, mais aussi culturelle et commerciale, déstabilise peu à peu le monde de la Tène : au II^e siècle de notre ère, le pouvoir des druides commence à

s'estomper, tandis que les peuples gaulois se transforment et que l'on y observe des formes de gouvernement semblables à celles de la République romaine.

Face à la pression culturelle des Romains, les élites locales évoluent. D'abord, elles se militarisent. Les Gaulois sont encore plus guerriers qu'ils ne l'étaient auparavant, et surtout, leurs élites nouent des contacts politiques avec les élites romaines ; nombre de peuples gaulois acceptent de passer des accords de paix, d'alliance ou d'amitié avec le Sénat romain. On l'oublie souvent, mais la Gaule a été romanisée alors qu'elle était encore indépendante. Bien avant la conquête de Jules César, d'une certaine façon, Rome avait déjà gagné le combat. Sa culture, sa civilisation et son modèle politique s'étaient imposés sur une grande partie du territoire gaulois. On comprend donc mieux comment les légions ont réussi, en huit ans seulement et avec des moyens militaires assez limités, à conquérir l'ensemble de la Gaule. La résistance de certains chefs gaulois fut réelle, mais les intérêts des différents peuples étaient trop contradictoires pour opposer un front uni à l'attaque romaine.

Certes, un chef arverne, Vercingétorix, tenta de fédérer les énergies pour résister à Rome, mais son mode de gouvernement semble très romain. Il cherchait à unir les peuples gaulois derrière un pouvoir fort que la civilisation romaine connaissait, quand la civilisation gauloise ne l'avait jamais connu ; et Vercingétorix échoua, contraint de se rendre en 52 avant Jésus-Christ. L'année suivante, en 51, les derniers foyers autonomistes cessaient d'exister. César eut d'ailleurs l'intelligence de couvrir d'honneurs tous les Gaulois qui s'étaient ralliés à sa cause et qui étaient certainement majoritaires sur l'ensemble du territoire. Les quelques peuples véritablement rebelles à la progression romaine virent en revanche leurs terres confisquées et remises à des vétérans des légions. Ces terres ont servi de premiers foyers de peuplement romain en Gaule, en dehors de la Provence.

Un territoire humanisé

Nous sommes donc en 50 avant Jésus-Christ. Toute la Gaule est occupée par les Romains. Toute ? Oui, n'en déplaise à Astérix et à notre nationalisme mal placé. Toute la Gaule est occupée, et surtout, toute la Gaule est transformée de façon à la fois rapide et très profonde par la civilisation impériale. Ne subsistent dès lors que très peu de traces du monde gaulois. Et dans notre France contemporaine, il n'en existe que des traces infimes.

Car que reste-t-il aujourd'hui du monde gaulois ? Quelques noms de lieux issus de langue celtique, quelques mots du vocabulaire courant (chariot, cagoule...), quelques créations artisanales (le tonneau), et sans doute un peu de la pharmacopée traditionnelle. Ce n'est pas rien, mais c'est tout de même très peu. Comme l'a écrit l'historien Jean-Louis Brunaux, « si les Gaulois sont nos ancêtres, il y a bien longtemps que nous avons fait le meurtre du père ». Le seul legs indiscutable de cette civilisation de l'âge du fer qu'est le monde gaulois à notre France actuelle, c'est sans doute le paysage. En effet, dès le 1^{er} siècle avant Jésus-Christ, les Gaulois ont identifié toutes les terres arables et les ont défrichées ; les meilleurs terroirs ont été délimités, les forêts les plus productives ont été préservées ; les zones de bocage et les espaces de pâture ont pris des formes durables, tandis que de nombreux sites urbains sont déjà peuplés. On peut ainsi dire que le véritable héritage des Gaulois, c'est un cadre naturel humanisé, que les temps postérieurs se contenteront de retoucher et de compléter.

CHAPITRE II

La Gaule dans l'Empire romain classique

1 – QU'EST-CE QUE LA CIVILISATION GALLO-ROMAINE ?

Avançons un peu dans le temps. À la Gaule indépendante, succède la Gaule romaine. Malgré quelques troubles et des révoltes assez peu nombreuses, le territoire gaulois connaît presque quatre siècles de paix : une paix continue, assurée il est vrai par les armées romaines, mais une paix appréciée par toutes les élites gauloises, que l'on appelle désormais les élites gallo-romaines.

Au sein de l'Empire romain, l'ancienne Gaule indépendante n'est qu'une région parmi d'autres, composée de différentes provinces : province lyonnaise, province d'Aquitaine, province de Belgique, puis des provinces de Germanie qui sont souvent considérées comme des provinces gauloises. Cinq à six provinces, certes, mais sans éclat particulier. Le monde gaulois n'aura jamais le caractère éblouissant de l'Égypte, de la Syrie ou de la Grèce romaine.

Car la fonction principale de la Gaule, à l'époque gallo-romaine, c'est de servir de base arrière aux légions installées face à ces dangereux Barbares d'Occident que sont les Germains. Les troupes sont stationnées sur la zone militarisée du Rhin et du Danube, que l'on appelle le *limes*. Or cette frontière militaire est grande consommatrice de moyens, et les Gaules

sont chargées de lui fournir des richesses en hommes, en nourriture et en armement.

Ces quatre cents ans relativement ternes sur le plan politique – entre les I^{er} et IV^e siècles de notre ère – représentent pour les Gaules une période de très grande prospérité. En effet, le territoire profite de son intégration à l'Empire et aux circuits commerciaux romains. Le paysage urbain, les mentalités et la société tout entière évoluent, selon un processus complexe que l'on appelle la *romanisation*. Il faut s'y attarder, puisque c'est là l'apport majeur du Haut-Empire à la formation de la nation que l'on appellera beaucoup plus tard la France.

Des routes et des villes

Le premier apport de la romanisation est la transformation du réseau urbain. Tout d'abord, Rome fonde des villes, mais en petit nombre. Celles-ci sont pour l'essentiel situées dans la vallée du Rhône et à la frontière de la Germanie. Elles reçoivent le titre de « colonie » et sont peuplées d'Italiens, généralement vétérans des légions de Jules César ou de son successeur, Auguste. Ces villes qui naissent alors, ce sont Arles, Vienne, Valence ou Lyon, sites urbains promis à un bel avenir.

Dans la plupart des cas toutefois, l'Empire romain préfère ne pas trop transformer les villes existantes. Il maintient les agglomérations gauloises et se contente d'établir un classement en accordant aux peuples qui les occupent plus ou moins de privilèges. Selon qu'un peuple est considéré comme un allié ou comme un tributaire, sa ville capitale est appelée à demeurer un site important ou à régresser.

Mais surtout, Rome construit des routes. Celles-ci ont pour vocation principale de faire circuler les légions, mais comme ce réseau routier est aussi largement utilisé par les commerçants, il tend à transformer l'espace. Les localités qui se trouvent en position de carrefour connaissent ainsi un essor considérable dès le I^{er} siècle avant notre ère. C'est le cas d'Amiens ou de Poitiers, qui étaient de très modestes bourgades à l'époque gauloise

et qui se transforment en métropoles à l'époque romaine. En revanche, de vieux sites gaulois qui ne sont pas desservis par une voie romaine dépérissent, quand les Gaulois ne préfèrent pas déplacer leur ville pour se rapprocher de la voie romaine. C'est le cas en Bourgogne de la ville de Bibracte, que les habitants abandonnent pour aller peupler la ville nouvelle d'Autun, mieux située parce que mieux desservie. D'une certaine façon, au I^{er} siècle avant notre ère, la voie romaine a le même impact que le TGV sur la France du XX^e siècle. Les villes cherchent à l'attirer et connaissent un *boom* économique si elles l'obtiennent ; si elles restent loin de l'axe de passage, elles souffrent et sont condamnées, sinon à mourir, du moins à régresser en termes d'importance économique.

Le développement des villes va en outre transformer le mode d'organisation du territoire gaulois. Au temps de l'indépendance, les Gaulois étaient structurés par peuples. Les peuples formaient des entités regroupant à la fois un territoire assez important, une ou plusieurs places fortes et une population qui, sans être nomade, restait toutefois assez mobile. À partir du I^{er} siècle avant notre ère et dès le début de la période romaine, chaque peuple est désormais défini comme le peuple d'une grande ville ; c'est le cas de Clermont, ville des Arvernes, ou de Lutèce (futur Paris), ville des *Parisii*. Peu à peu, sous la pression à la fois politique et culturelle des Romains, la Gaule se met à ressembler à l'Italie ou à la Grèce, c'est-à-dire à un monde de cités-États. Chaque peuple détient une ville, et cette ville commande les territoires environnants.

On observe également, dans chacune de ces villes héritières des peuples gaulois, le développement de magistratures locales. Certaines sont issues du passé celtique, mais le plus grand nombre imite les institutions romaines. De très nombreuses cités gauloises obtiennent en effet le droit de nommer une assemblée municipale, que l'on appelle la *curie* ; cette curie est composée de notables locaux, les *curiales*, qui justifient d'un certain niveau de richesse économique, de naissance ou de prestige. Les magistrats municipaux, que l'on appelle les *décurions*, ont le droit de gérer l'intégralité de la vie locale en termes

d'urbanisme, de fiscalité, d'enregistrement des contrats ou de construction de nouvelles voies de communication.

Autant dire que Rome a laissé aux cités gauloises un conseil municipal pleinement effectif, capable de gérer toute la vie civique. En échange de cette autonomie maintenue, l'État romain n'exige de ces villes-États que deux choses : qu'elles soient d'une absolue fidélité à l'empereur, et qu'elles versent régulièrement leurs taxes. Ces dernières remontent vers les institutions centrales de Rome, certes, mais elles alimentent aussi le *limes* et confortent la frontière gauloise face à la menace que constituent les Germains.

La villa au cœur des terroirs

Si la romanisation bouleverse les villes, elle ne semble pas trop perturber le monde rural. À l'époque gallo-romaine, on voit néanmoins apparaître une nouvelle structure dans les campagnes : les *villæ*. La *villa* gallo-romaine, c'est une grosse bâtisse d'exploitation, généralement en pierre, qui commande un petit terroir et qui l'exploite en utilisant une main-d'œuvre en majorité servile.

On a longtemps considéré que l'implantation de la *villa* gallo-romaine constituait le symbole de la mainmise des élites italiennes sur le territoire gaulois. Aujourd'hui, l'archéologie a progressé et dans bien des cas, on a constaté que le bâtiment romain de la *villa* faisait suite à un bâtiment gaulois en bois et datant de la Gaule indépendante. On a ainsi le sentiment que la *villa* gallo-romaine n'est pas une totale nouveauté, mais seulement un indice de la transformation culturelle. À la place de la ferme gauloise en bois, on voit apparaître cette grande architecture en pierre d'inspiration romaine, mais dont on devine qu'elle est commandée par un propriétaire gaulois.

De même, si l'on observe la structure de la propriété, on ne constate pas de transformations majeures au moment de la conquête romaine. En Gaule, en effet, la très grande propriété, utilisant des milliers d'esclaves sur des centaines et des centaines

d'hectares, n'existe pour ainsi dire pas. Ce que les Latins appellent le *latifundium*, le très grand domaine, est exceptionnel, alors qu'il est assez fréquent en Italie. On perçoit surtout des grosses et des moyennes propriétés (une cinquantaine ou quelques petites centaines d'hectares) exploitées par des *villæ* gallo-romaines. Autant dire que les notables de l'époque de la Gaule indépendante sont probablement restés les mêmes dans la Gaule romaine. Ils se sont simplement renforcés et, profitant de leur inclusion dans les circuits économiques méditerranéens, ils se sont construit une belle *villa* sur leurs terres ancestrales. Les textes confirment que l'élite gallo-romaine est à la fois ancienne, puisqu'elle remonte à plusieurs siècles, et sûre d'elle-même et de ses richesses. La *villa* gallo-romaine affiche un tel dynamisme qu'elle devient parfois un centre de peuplement : un certain nombre de nos villages méridionaux proviennent des terroirs exploités par une *villa*, les habitants s'étant regroupés autour des bâtiments d'exploitation.

Au demeurant, un peu partout en Gaule, on trouve de la petite propriété, ce qui est attesté aussi bien par l'archéologie que par la documentation écrite. Il y avait donc beaucoup de petits paysans libres en Gaule à l'époque gallo-romaine, des exploitants dont la vie était sans doute modeste mais supportable. Jules César n'avait pas réduit en servitude l'intégralité de la population gauloise ! Bien au contraire, il n'y avait eu que peu de transformations au moment de la conquête.

Un essor économique durable

Quelle que soit la forme de la propriété envisagée, grands domaines des notables ou petites propriétés, on sait que l'agriculture gauloise est performante aux temps romains. La céréaliculture se montre particulièrement dynamique et si les Gallo-Romains produisent tant, c'est qu'ils ont recours à des instruments agricoles qui leur facilitent le travail. Les Gaulois sont sans doute les inventeurs de la charrue à roue, qui permet de labourer de vastes parcelles, et ils inventent également une

forme archaïque de moissonneuse, sorte de caisse à dents poussée par un âne, permettant de moissonner les champs de blé un peu plus rapidement qu'à la serpe. On remarque encore que les Romains apportent, à partir de la Provence et jusqu'à l'Aquitaine, la culture de la vigne ; enfin, l'aire de plantation de l'olivier s'étend. La Gaule est bientôt capable d'exporter ses productions agricoles dans l'ensemble du monde méditerranéen.

D'une certaine façon, la conquête romaine a fourni à la Gaule ce qui lui manquait jusque-là, à savoir une infrastructure de transports et un marché de consommation étendu. Aux I^{er} et II^e siècles de notre ère, la croissance économique est tellement importante que l'artisanat à son tour profite de cet essor. On voit alors apparaître en Gaule ce qui n'y existait pas : de grosses manufactures de poterie, notamment à Lezoux, dans le territoire des Arvernes (en Auvergne actuelle). On a également trouvé des sites de meunerie proto-industriels, comme les moulins de Barbegal, près d'Arles.

Cet enrichissement des Gaules à l'époque romaine a naturellement des conséquences importantes sur la société.

2 – L'HÉRITAGE POLITIQUE

L'élite gauloise et l'évergétisme

Au sein de l'espace gallo-romain, l'élite qui se structure apparaît très fortement attachée à l'Empire. On l'a dit, cette élite est ancienne puisque formée des chefs gaulois ralliés précocement à Rome, soumis à César ou qui ont au moins accepté assez tôt de déposer les armes. Dès 50 avant Jésus-Christ, la société gauloise connaît d'ailleurs un désarmement presque complet et rares sont les membres de l'élite à se risquer désormais dans la carrière militaire. Les notables gaulois, comme ils l'ont toujours

fait durant le premier millénaire, s'adaptent à la situation géopolitique environnante. Ils ont été princes au moment de l'Hallstatt, guerriers ou mercenaires au temps de la Tène ; désormais, ils se transforment en notables fonciers, préférant s'enrichir plutôt que de combattre au loin.

Les villes profitent tout particulièrement de ce nouveau contexte. Les notables y multiplient les donations, y construisent des gymnases, des cirques, des théâtres, financent l'huile pour les thermes ou les spectacles de gladiateurs, au point d'assurer de leurs deniers tout le fonctionnement de la cité romaine.

Cette forme de générosité civique que l'on perçoit dans le monde gallo-romain, on l'observe partout au même moment dans l'Empire : c'est ce que l'on appelle l'évergétisme, un mot venant d'une expression grecque signifiant « faire du bien ». Une telle pratique n'est jamais désintéressée. L'évergétisme a pour but premier de permettre au notable de briller au sein de la société. Plutôt que de se distinguer des autres par les armes et les exploits guerriers, le chef gaulois tente de l'emporter sur ses pairs par de plus beaux cadeaux à la cité.

Le second but de l'évergétisme, c'est de se faire remarquer de l'empereur pour obtenir de nouveaux honneurs. Lorsqu'un notable réussit l'exécution d'un cadeau particulièrement prestigieux – améliorer le réseau routier en construisant des ponts, par exemple –, l'empereur peut le remarquer et lui adresser une lettre – qui sera gravée sur le marbre pour une exposition publique pérenne –, ou, dans le meilleur des cas, lui procurer la gloire suprême d'entrer au Sénat. Effectivement, à partir de 48 de notre ère, l'empereur Claude accorde à un certain nombre d'aristocrates gaulois de tout premier plan l'honneur de devenir sénateurs romains. Durant les deux siècles suivants de paix romaine, la Gaule, parmi toutes les provinces de l'Empire, disposera toujours d'un nombre important de sénateurs, peut-être parce que les Gaulois savent faire un usage efficace de l'évergétisme.

Si un tel comportement représente à nos yeux une forme de paternalisme assez discutable, aux temps romains, il était très

apprécié des couches inférieures de la population. En effet, lorsque les notables faisaient des cadeaux à leur ville, lorsqu'ils rivalisaient de générosité pour payer les impôts au nom de leurs concitoyens, c'était autant de taxes que les petits paysans et la plèbe urbaine n'avaient pas à verser. L'évergétisme a permis à ces quatre siècles de paix romaine de faire prospérer une société supportant peu le poids de l'impôt. Tout bien considéré, ce fut une période assez exceptionnelle : elle vit l'érection de magnifiques cités en Gaule et le maintien d'élites assez riches pour financer leur entretien, dans un climat de paix et d'intégration à l'Empire.

La « paix romaine »

Fiscalité modérée, présence militaire très réduite – il n'y a pratiquement pas de légions en Gaule : le Haut-Empire romain est en somme une période de paix complète, si l'on excepte quelques guerres civiles. La tranquillité des habitants est assurée par un dialogue permanent entre les notables locaux et le pouvoir impérial. Pour être exact, la concorde repose sur des intérêts partagés par l'empereur (qui ne veut pas envoyer de coûteuses troupes pour contrôler le terrain) et par les élites locales (qui ont tout à gagner à plaire au prince ou à ses gouverneurs). Une telle loyale réciprocité entre les deux niveaux de l'administration romaine fait des Gaules une province exemplaire au sein de l'Empire.

On aimerait toutefois savoir si nos siècles de « paix romaine » ont pu déboucher sur la création d'un sentiment national – gaulois, à défaut d'être français. Ici, tout est affaire de point de vue. Au temps de la paix romaine, le territoire gaulois est toujours partagé entre plusieurs provinces, ces provinces étant elles-mêmes divisées entre de multiples cités. Or on sait que la plupart des Gaulois se sentent beaucoup plus fidèles à l'empereur en lui-même ou à leur petite cité qu'à la province administrative : de même, le sentiment de faire partie du monde

romain existe, mais le sentiment d'appartenir à la Gaule ancestrale semble très faible.

Pourtant, un élément d'unité apparaît à Lyon, au début du I^{er} siècle de notre ère, sous la forme d'un sanctuaire fédéral, l'autel des Trois Gaules, où tous les délégués venus des cités de Gaule se rassemblent une fois par an pour célébrer le culte de l'empereur. Cette cérémonie religieuse et politique étant rendue en un seul lieu, on peut considérer que les trois provinces gauloises se sentent unies, au moins dans leurs relations vis-à-vis de l'empereur.

Dans quelques cas, l'autel des Trois Gaules de Lyon sert également de contre-pouvoir. Lorsqu'un gouverneur nommé par l'empereur se comporte trop mal ou qu'il agit à l'encontre des intérêts provinciaux, l'assemblée gauloise peut présenter des doléances auprès de l'empereur ou essayer de régler à l'amiable le différend. D'une certaine façon, les Gaules savent parler d'une voix unie, mais il faut reconnaître que ce facteur d'unité reste encore bien faible.

Le véritable legs politique du Haut-Empire romain à la France postérieure est ailleurs. C'est un héritage institutionnel. Pendant plusieurs siècles, des hommes qui étaient autrefois des chefs gaulois ont pu observer l'Empire romain et participer à sa gestion ; et cet héritage de l'administration romaine va demeurer vivace bien après la disparition de l'Empire d'Occident en 476.

Les Gaulois ont d'abord découvert ce qu'était un État. On sait que Rome, malgré la disparition des assemblées populaires et malgré l'affaiblissement progressif du Sénat, affirme toujours être une *res publica*, c'est-à-dire un gouvernement défendant le bien commun par-delà les intérêts individuels. Parce que l'Empire est une *res publica*, l'État romain, même à l'époque julio-claudienne, continue de concentrer un ensemble de prérogatives souveraines au nom du peuple romain. Parce que cet État est le représentant et le serviteur du peuple, il a le droit d'émettre des règles de droit, de rendre la justice, d'imposer une fiscalité, de battre monnaie, de surveiller les cultes. Le service

du bien commun justifie la concentration de tous ces pouvoirs que nous appelons régaliens.

De surcroît, les Gaulois découvrent un phénomène nouveau : cet État serviteur du peuple est un État propriétaire. L'empereur possède, non en tant que personne privée mais en tant que personne publique, l'immense domaine que l'on appelle les fisci impériaux. Ce sont de grandes fermes administrées par les agents de l'empereur, qui servent à marquer la domination que Rome assure sur le territoire. Ces fisci, que l'empereur possède en grande quantité en Gaule, servent également à mettre sur le marché des céréales à un prix extrêmement bas. En effet l'empereur distribue de la nourriture, non seulement à la ville de Rome, mais aussi plus indirectement à un certain nombre d'autres cités. Les fisci impériaux contribuent ainsi à éloigner toute inquiétude alimentaire, ce qui est exceptionnel dans les sociétés anciennes ; parce que l'État pourvoit à l'alimentation du peuple, chacun est sûr de manger à sa faim. L'essor sans précédent d'urbanisation tient en partie à cette certitude des lendemains.

Une culture impériale

L'Empire apporte également à la société gauloise l'idée qu'un pouvoir personnel fort peut exister à l'échelle d'un vaste espace. Cette notion était apparue déjà au I^{er} siècle avant Jésus-Christ, Vercingétorix ayant pour ainsi dire été un empereur gaulois. Mais à partir de l'avènement d'Auguste, en 27 avant Jésus-Christ, on sait que l'Empire romain est dirigé par un seul homme, l'empereur (*princeps*), qui contrôle l'ensemble des prérogatives publiques. Notre empereur possède l'initiative législative, ce que l'on appelle l'*auctoritas* ; il possède en outre la puissance exécutive et judiciaire, la *potestas* ; il possède enfin la plénitude des pouvoirs militaires, l'*imperium*. Puis, à partir du III^e siècle, le prince se réserve encore la capacité d'être le seul intervenant à produire du droit nouveau.

Les Gaules connaissent un régime impérial qui est personnel, mais non despotique. En effet, le souverain n'a pas le droit de contrevenir à ses propres lois. Et dans une moindre mesure, il n'a pas non plus le pouvoir de contrevenir aux lois édictées par ses prédécesseurs. La conquête romaine apporte donc aux Gaules un système politique nouveau, à savoir un régime autoritaire tempéré. En effet, l'autocratie romaine est limitée par le droit et l'usage, mais aussi par l'assassinat, puisque l'empereur qui ne donne pas satisfaction finit généralement par être mis à mort par la foule ou par l'armée.

L'Empire romain apporte aussi aux Gaules un mécanisme nouveau de régulation des conflits à travers la justice étatique. Rome proposait – on pourrait surtout dire imposait – à ses sujets une civilisation du droit écrit. Chaque gouverneur et chaque juge romain disposait d'un code de loi validé par l'autorité impériale. Sur ce code, se trouvait une liste d'infractions et, en regard, les peines encourues. Tout citoyen pouvait être ainsi sûr d'être jugé équitablement, où qu'il habite. C'était là une évolution considérable par rapport à l'époque de la Gaule indépendante où seuls les druides disaient le droit, et le disaient au sens propre – ils avaient la mémoire des règlements car aucun n'était écrit. Désormais, les Gaules entrent dans le système du droit écrit. Le plus important des recueils de droit romain, le Code Théodosien, vaste compilation promulguée vers 438 par Rome, va connaître une longue postérité. Jusqu'à vers l'an 900, il reste utilisé par la plupart des juges actifs sur le territoire français. Le Code circule toutefois souvent sous des formes abrégées ou avec des adaptations locales permettant aux gouverneurs de répondre aux demandes réelles des administrés. Ces compilations juridiques provinciales sont généralement qualifiées de droit romain vulgaire ; beaucoup de prétendues « lois barbares » du haut Moyen Âge en dérivent.

Malgré ses imperfections, le droit romain donne son unité symbolique à l'Empire à l'époque gallo-romaine. C'est surtout vrai à partir de 212. À cette date en effet, l'empereur Caracalla accorde la citoyenneté à tous les hommes libres vivant sur le sol de l'Empire. À partir de 212, être romain, être jugé selon le droit

romain et payer ses impôts au Trésor public romain participe de la même identité. Dès lors, les dernières formes de patriotisme local qui pouvaient exister s'estompent : on se sent de moins en moins gaulois, et de plus en plus romain.

Au début du III^e siècle, apparaît donc, ou du moins se confirme, une identité culturelle partagée par tous les habitants de l'Empire, une romanité triomphante. Elle est d'abord fondée sur la culture littéraire : toutes les élites, que l'on soit en Afrique ou en Gaule, apprennent à lire le latin dans l'*Énéide* de Virgile ; toutes les élites apprennent également le droit romain. La romanité est également fondée sur une même conception de la cité. Dans les villes, les édifices monumentaux (thermes, temples, théâtres...) sont les mêmes que ceux que l'on trouve en Espagne, en Égypte ou en Gaule. La romanité est aussi fondée sur une croyance commune dans le caractère extraordinaire de l'empereur, vénéré de son vivant, soit comme un dieu en Orient, soit au moins comme un être divin en Occident. D'une certaine façon, tant que la romanité l'a emporté, les Gaules n'ont été que des provinces de l'Empire parmi d'autres. Pour que l'on passe des Gaules à la France, il a ainsi fallu que la civilisation romaine entre en crise.

CHAPITRE III

L'Antiquité tardive en Gaule

1 – LA CRISE DU III^e SIÈCLE

Une crise économique, fiscale, sociale et démographique

À partir du III^e siècle de notre ère, les temps de la paix romaine s'achèvent et l'on entre dans une civilisation plus complexe, que l'on appelle l'Antiquité tardive.

Tout commence par une crise majeure qui débute sans doute dans les années 230 de notre ère. L'aspect le plus visible en est l'instabilité politique à Rome. À partir de 235, il n'y a plus de dynastie pérenne à Rome. La conquête du pouvoir entraîne des guerres civiles permanentes et pendant trois générations, au milieu du III^e siècle, l'Empire est secoué par des insurrections de généraux, des meurtres d'empereurs, des dévastations de territoires par des armées romaines concurrentes. Les Gaules sont tout particulièrement affectées, parce que ce sont souvent les légions de Germanie ou celles de la province de Bretagne qui se révoltent et cherchent à s'emparer de l'Italie, en ravageant tout sur leur passage.

La crise du III^e siècle révèle également une faiblesse secrète de l'Empire : celle de son système de production. Une part importante de l'économie romaine était fondée sur de grands domaines ruraux qui nécessitaient une main-d'œuvre abondante et peu coûteuse. Or celle-ci ne pouvait être qu'une main-d'œuvre servile. C'étaient donc les esclaves qui faisaient tourner

l'économie romaine, ou du moins qui lui permettaient de connaître la croissance. Au III^e siècle, pendant que les Romains sont occupés par leurs guerres civiles, Rome ne mène plus de guerres de conquête. Désormais, l'Empire ne peut plus obtenir d'esclaves à bon compte en faisant des captifs. Le prix de l'esclave augmente au III^e siècle, et les grandes fermes qui fonctionnaient grâce à cette main-d'œuvre bon marché deviennent beaucoup moins rentables. Certaines provinces entrent en récession.

Dans un même temps, l'Empire continue d'exiger des impôts. Les prélèvements ont même tendance à augmenter, parce qu'il faut bien financer les armées de la guerre civile. Parfois, la pression fiscale devient intolérable pour une population appauvrie par la crise économique. On observe ainsi en Gaule une multiplication de révoltes paysannes. Pour les désigner, les Gallo-Romains parlaient de *bagaudes*, vieux mot emprunté au passé gaulois et qui désignait toutes les troupes peu disciplinées. Au III^e siècle, plusieurs régions sont ainsi en proie à un brigandage endémique : soit les *bagaudes* cherchent à s'emparer des villes, mais souvent n'y parviennent pas, soit ses membres s'installent dans des campagnes, sur lesquelles ils vivent en pillant les terri-toires à merci.

Peu à peu, les troubles se sont conjugués avec la malnutrition découlant de la crise économique. Les organismes affaiblis étant plus sensibles à la maladie, les épidémies se multiplient dans l'Empire. À cette surmortalité s'ajoute la baisse de la natalité impliquée par la dislocation des familles paysannes lorsque les hommes partent dans les *bagaudes* ou s'enfuient devant le collecteur d'impôts. La population diminue alors en Gaule, dans une proportion difficile à quantifier, mais qui atteint par endroits 20 %.

Bien entendu, ce cycle de crise économique fiscale, sociale et démographique ne concerne pas toutes les provinces de l'Empire romain. Les Gaules sont particulièrement affectées, mais d'autres provinces comme la Syrie ou l'Afrique du Nord ont été épargnées. Les difficultés de quelques provinces suffisent néanmoins à affaiblir l'Empire dans son entier. En effet, les

régions en crise n'étant plus capables de payer tous leurs impôts, les disponibilités fiscales se réduisent et le budget global de l'État romain en pâtit.

Les empereurs de la fin du III^e siècle sont alors obligés de procéder à des choix difficiles. Faute de mieux, ils se résolvent à couper certaines dépenses militaires, notamment en réduisant les effectifs qui gardent le *limes* du Rhin puisque depuis bien longtemps, les Barbares n'ont pas menacé l'Empire. Cela pose d'autant moins de difficultés psychologiques que les légionnaires deviennent difficiles à recruter : dans un Empire moins peuplé qu'autrefois, il y a moins de citoyens mobilisables. La démilitarisation du *limes* constitue toutefois un pari risqué, car des frontières moins bien gardées deviennent des frontières perméables. Effectivement, les Barbares ne mettent pas longtemps à se rendre compte du changement, et attaquent bientôt la ligne de défense nord de l'Empire.

Les incursions barbares

En 276 de notre ère, une grande invasion de Barbares dévasta le territoire gaulois : les envahisseurs poussèrent jusqu'aux Pyrénées avant de remonter avec leur butin jusque dans la Germanie d'où ils venaient. On connaît à peu près le tracé de cette expédition de pillage parce qu'en repassant le Rhin, les Barbares étaient trop chargés ; un bateau coula. Comme on a retrouvé une partie de la cargaison et identifié la provenance des différents objets, on sait que les Barbares sont passés par toute une ligne qui va de Metz jusqu'à Toulouse.

Ces grandes incursions, qui se produisirent à plusieurs reprises au III^e siècle, furent sans doute les plus grandes « invasions » que connut la Gaule. Mais c'étaient des opérations de pillage, des raids qui ne duraient pas. Quelques empereurs dynamiques du dernier quart du III^e siècle réussirent d'ailleurs à repousser les envahisseurs, à colmater les brèches du *limes* et à restaurer tant bien que mal la situation militaire. Le problème de fond demeurait : comment se prémunir d'une prochaine

attaque tout en essayant d'enrayer la crise financière et démographique de l'Empire ?

Les empereurs de la fin du III^e siècle et du IV^e siècle trouvèrent la solution : pour garder la frontière contre les Barbares, il suffisait d'installer d'autres Barbares. Les autorités romaines firent ainsi venir de Germanie des hommes acceptant de servir comme mercenaires ou combattants d'appoint. Et nombre de ces Barbares installés en Gaule reçurent, qui des territoires abandonnés, qui des fermes, qui des revenus fiscaux. L'implantation des guerriers germaniques au nord de la Gaule n'est donc en rien le fruit d'une invasion de peuplement, contrairement à ce que l'on a souvent dit, mais le résultat d'un processus de mise en défense du territoire avec des soldats étrangers.

2 – LES TRANSFORMATIONS DU MONDE ROMAIN

Comment restaurer l'Empire ?

La deuxième réponse à la crise du III^e siècle fut le changement du mode d'administration de l'Empire.

Tout d'abord, les empereurs prirent l'habitude de se déplacer *en personne* vers les frontières. Ainsi les princes du IV^e siècle n'ont presque jamais résidé à Rome. Où les trouve-t-on ? En Occident, à Vienne, en Arles, à Paris ou à York. C'est dire que les Gaules, mais aussi les provinces de Bretagne et de Germanie, découvrent désormais des empereurs résidents. On voit alors apparaître des capitales impériales, parfois durables, comme les villes de Cologne ou de Trèves qui abritent des empereurs sur plusieurs générations. Ce système-là implique bien souvent un partage de l'Empire romain entre différents princes qui gardent chacun une frontière active. Désormais, on voit souvent un empereur sur le Rhin, un empereur sur le Danube et parfois un empereur en Orient pour contenir les Parthes. L'Empire romain du IV^e siècle voit donc la partition de son territoire et, au sein de

cette partition, les Gaules ont un rôle à jouer derrière un prince désormais propre et qui les unit.

Un autre mode de résolution de la crise du III^e siècle fut le choix fait par les empereurs d'augmenter le nombre des fonctionnaires. On estime qu'au début du III^e siècle, l'ensemble de l'Empire comptait 300 fonctionnaires. Au début du IV^e siècle, on en dénombre 35 000. En outre, pour contrôler le territoire, pour obliger les provinces à payer des impôts, et surtout pour se prémunir des révoltes fiscales comme les bagaudes, l'empereur romain privilégie la répression. On installe partout des agents publics pour faire appliquer une justice terrible. Certes, la législation romaine de l'Antiquité tardive utilise prudemment la peine de mort, parce que dans un contexte de crise démographique, cela n'est pas de bonne politique ; en revanche, on a recours aux sanctions infamantes ou humiliantes, avec un goût prononcé pour les tortures et les mutilations. Longtemps on a dit que les châtiments corporels du Moyen Âge – fouetter en public, couper le nez, couper les oreilles, verser du plomb fondu dans les blessures – étaient un usage barbare. Il serait plus exact de rétablir la vérité : c'est un usage romain. Il s'agit de la solution législative trouvée au IV^e siècle pour essayer de tenir une société qui est désormais bien plus violente qu'autrefois.

Dans une même tentative de restauration de l'Empire, les princes du IV^e siècle élaborent une législation matrimoniale destinée à stabiliser les couples et à faire repartir la démographie. Toute une série de mesures est ainsi émise pour limiter les divorces, sanctionner les ruptures de fiançailles, interdire les viols, les rapt et l'adultère. On a longtemps dit qu'il s'agissait là d'une législation d'inspiration chrétienne. C'est dans une large mesure faux. Il faut bien voir là une législation à visée démographique, destinée à moraliser et surtout à repeupler l'Empire. Les normes chrétiennes ne viennent qu'avec un peu de retard justifier ces efforts.

Embaucher des Barbares pour se protéger des ennemis extérieurs, recruter des fonctionnaires pour se protéger des ennemis intérieurs, tout ceci a un coût considérable, que les ressources ordinaires de l'Empire ne permettaient pas d'assurer. Pour

enrayer la crise financière, l'empereur Dioclétien (284-305) décide de réformer en profondeur le système fiscal. Il impose avant tout un impôt foncier universel, calculé au prorata de la superficie que chaque exploitant possède dans l'Empire. Or l'empereur constate que cette taxe sur la terre est très facile à percevoir auprès des grands propriétaires, mais très difficile à collecter auprès des petits exploitants ; de fait, le paysan gaulois peut s'absenter lorsque le collecteur d'impôts se présente, rejoindre les bagaudes ou prendre seul le maquis. Dioclétien décide donc d'interdire aux petits paysans de quitter leur exploitation. Par souci de sécuriser ses rentrées fiscales, l'empereur impose également aux petits exploitants de verser le montant de leur impôt au gros propriétaire voisin, lequel reverse en bloc à l'État l'ensemble des taxes de la circonscription.

On a toujours estimé que l'attachement du paysan à sa terre était une réalité médiévale, le fruit du servage : il est en réalité le produit de l'Antiquité tardive, résultat d'une réforme fiscale qui, pour fonctionner, nécessitait une assiette fiscale sûre et permanente.

La crispation de la fiscalité impériale au IV^{es} siècle eut en outre des effets déstructurants sur les cités gauloises. Ces cités avaient longtemps été gérées gratuitement par les notables ; or, à partir du III^e siècle, la crise économique a eu tendance à écorner la fortune des élites. De surcroît, au regard du nombre croissant d'officiers civils et militaires, les notables préfèrent désormais le statut d'agent de l'État. Ils ont donc eu tendance à désertier les curies et à ne plus alimenter l'évergétisme. À partir de la fin du III^e siècle et surtout au IV^e siècle, certains bâtiments des grandes cités gallo-romaines tombent en ruine. Il ne s'agit pas de dégâts causés par les Barbares – ceux-ci n'ont jamais eu le goût de détruire sans rien avoir à gagner – ; tout simplement, les élites traditionnelles se désintéressent désormais de l'entretien de la cité et les constructions de prestige commencent à servir de carrières de pierres.

Que font maintenant nos notables ? Ils construisent de très grandes demeures. Les *villæ* des IV^e et V^e siècles sont infiniment plus grandes et plus luxueuses que celles des I^{er} et II^e siècles de

notre ère parce que, dorénavant, l'élite gauloise sert avant tout ses propres intérêts et non plus ceux de la cité traditionnelle.

3 – L'ÉGLISE IMPÉRIALE

Un triomphe du christianisme

L'Empire romain du IV^e siècle connaît un autre bouleversement avec l'implantation d'une nouvelle religion. Le christianisme est admis au rang de culte légal en 313 de notre ère, puis obtient le statut de religion d'État dans les décennies qui suivent. Ce christianisme romain a-t-il rapidement triomphé en Gaule ? Disons qu'il y existe des communautés chrétiennes dès le II^e siècle, surtout composées d'Orientaux. Lyon ou Arles en sont des foyers anciens. Mais c'est principalement à partir du IV^e siècle, avec le tournant constantinien, que l'on voit véritablement le christianisme fleurir et prospérer.

La nouvelle religion va transmettre au monde médiéval une partie de l'héritage antique. Tout d'abord parce que le christianisme est fondamentalement urbain. Dès le IV^e siècle, presque chaque cité a son évêque, chaque capitale de province romaine a son métropolitain (on dira plus tard archevêque), chaque grande capitale impériale a son patriarche. De la sorte, le système administratif romain va survivre à la disparition de l'Empire à travers la carte des évêchés, dont les reflets sont encore nets sur la carte de la France contemporaine. En effet, chaque siège épiscopal correspond aujourd'hui encore, à quelques détails près, à une ancienne cité romaine.

En second lieu, l'Église, en particulier en Gaule, est très liée à l'empereur. Les évêques se sont rapidement rendu compte que le triomphe du christianisme avait été assuré par l'État romain. De fait, en Occident, ce sont les empereurs Constantin et Théodose qui, en multipliant les lois en faveur du christianisme, ont assuré la véritable diffusion de la religion chrétienne. En échange, l'Église reconnaît au dirigeant séculier un certain

nombre de prérogatives comme le pouvoir de réunir les conciles ou le pouvoir de définir ce qu'est la vraie foi, l'orthodoxie. Le christianisme accorde également au prince de demeurer, sinon un dieu, du moins un homme extraordinaire. L'Église reconnaît en effet au monarque romain un statut particulier, celui de lieutenant de Dieu sur la terre, statut qui va survivre à la disparition de la civilisation antique.

Plus largement, l'idée que l'Église et l'État, sans être confondus, vivent dans une grande proximité, est bien une idée romaine. Dans l'Empire, les clercs sont appelés la *militia Dei*, c'est-à-dire le service de Dieu ; mais au même moment, les fonctionnaires constituent la *militia togata*, le service en toge, et les légionnaires, la *militia armata*, le service en armes. L'Empire romain du IV^e siècle développe ainsi l'idée qu'il existe trois grands corps : l'Église, la fonction publique et l'armée, conception qui a de longs siècles d'existence devant elle.

L'Église, administratrice de l'Empire

L'Église a de très grands liens de dépendance envers avec l'Empire, mais l'Empire sait aussi se servir de l'Église pour administrer ses territoires. La grande intelligence des empereurs des IV^e et V^e siècles fut en effet de ne pas chercher à imposer des devoirs à l'Église, mais de lui accorder des droits.

Constantin donne notamment à l'Église le droit d'assurer la charité dans la cité. Il accorde également aux évêques le pouvoir de racheter les captifs de guerre ou de nourrir les prisonniers. Les évêques s'empressent de remplir ces missions parce qu'elles vont dans le sens du message évangélique et accroissent le nombre des fidèles ; de son côté, l'empereur se réjouit de voir les évêques accomplir ces tâches, qui revenaient autrefois aux curies. Tandis que les instances municipales continuent de s'affaiblir, c'est le clergé qui assure une part croissante du fonctionnement de la cité romaine traditionnelle. Et l'on voit les évêques de la Gaule tardo-romaine construire des hospices, entretenir les réseaux d'eau, parfois même relever les murailles

des villes ou organiser le ravitaillement en temps de pénurie. En pratique, l'argent vient toujours de la même source. Au temps de l'évergétisme, l'élite locale finançait les constructions pour asseoir son prestige au sein de la cité. Aux IV^e et V^e siècles, elle fait des donations pieuses à l'évêque. Avec les sommes collectées, l'évêque construit et administre. Dans les deux cas, on a affaire à une parafiscalité : ce sont toujours les élites locales qui contribuent au bien-être de la cité, sans que l'État central ne s'en mêle de trop près.

L'Empire romain va même aller très loin dans ce sens puisque Constantin, au début du IV^e siècle, accorde au clergé le droit de tenir un tribunal que l'on appelle l'*episcopalis audientia*, l'audience de l'évêque. Certes, les prélats ne prononcent pas la peine de mort ou des châtiments physiques ; ils vont surtout administrer la justice de paix, négocier avec les parties en présence, trouver une transaction ou un compromis capable de résoudre le litige. L'*episcopalis audientia* permet ainsi de réintroduire de la concorde dans la société.

L'intérêt est d'autant plus grand que la société gauloise du IV^e siècle est une société violente. Crimes et délits y sont courants et ceux-ci devraient être sanctionnés par une justice étatique implacable. Toutefois, en cas de difficulté, un accusé peut maintenant trouver asile dans une église ou aller supplier l'évêque, qui demandera sa grâce ou aboutira à une médiation avec le juge civil ; et l'empereur, parce qu'il est pieux, acceptera cette solution. L'implication de l'évêque permet ainsi d'apporter au système romain une part d'arbitrage, ce que l'on appellerait aujourd'hui une justice à l'anglo-saxonne, que le droit romain ne reconnaissait pas voire réprimait. D'une certaine façon, la justice médiévale dépendra autant du Code Théodosien que de ces pratiques arbitrales tardives.

Malgré des interprétations souvent excessives qui ont été faites du monumental *Decline and Fall of the Roman Empire* (1776-1789) d'Edward Gibbon, la victoire du christianisme n'a certainement pas contribué à détruire le monde romain. Au IV^e siècle, en Gaule comme partout dans l'Empire, l'Église essaie au contraire d'entretenir le système impérial. On voit des

évêques négocier des trêves avec les Barbares, financer les frais de fonctionnement de la cité, racheter les captifs de guerre, quand les prélats ne tentent pas de mettre un terme aux guerres civiles entre empereurs romains. Lorsque l'Empire disparaîtra au ^v^e siècle, victime d'une ultime crise interne, l'Église apportera encore au monde médiéval une grande partie des traditions impériales.

Pour conclure, on peut tenter d'établir une juste part au rôle des trois grandes civilisations de l'Antiquité dans la construction de l'identité française, ou du moins de ce qui constitue les origines lointaines de l'identité française. Disons-le immédiatement, l'apport gaulois est à peu près inexistant. Pour beaucoup, l'idée selon laquelle les Gaulois ont fondé la France relève de l'image construite par Napoléon III, qui avait une tocade pour les Gaulois et a fait entreprendre de nombreuses fouilles ; cette conception doit surtout à la III^e République qui entendait montrer que le Gaulois, ennemi du Romain comme du Germain, était le véritable ancêtre de la France. Précisons-le : avant le XVIII^e siècle, aucun Français ne s'est jamais senti descendant des Gaulois – et sans doute ces Français-là avaient-ils raison.

L'apport du monde gallo-romain classique est en revanche plus important. Nous devons au Haut-Empire le réseau routier, le semis de villes, une certaine partie du legs institutionnel. Le monde gallo-romain transmet ainsi un paysage urbain qui est encore le décor du Moyen Âge classique.

Nous devons aussi à l'Antiquité la plupart des institutions politiques, les particularités du système fiscal et le rôle éminent que l'Église joue au sein de la société. Cet héritage, nous le devons toutefois au Bas-Empire, à ces temps difficiles situés entre les III^e et V^e siècles de notre ère. Longtemps, cette période a été méprisée par les historiens qui parlaient d'une « Rome de la décadence ». C'est pourtant cette Antiquité tardive qui fournit le socle mental et intellectuel du futur pays.

Pour l'instant, ne manquent qu'un nom et qu'un territoire à ce qui deviendra la France. Les Francs de Clovis, qui arrivent à la fin du V^e siècle, vont s'empresse d'apporter ces nouveaux éléments à la construction de l'identité nationale.

Deuxième partie

Les Francs :
Clovis et les rois mérovingiens

INTRODUCTION

« Siècles obscurs », « rois fainéants » ? Des légendes

La période dite mérovingienne, qui s'étend de la fin du ^v^e siècle jusqu'au milieu du ^{viii}^e siècle, est sans doute le moment de l'histoire qui a la plus mauvaise réputation pour les Français. On le désigne sous le nom de temps barbares, de siècles obscurs... La mention de barbarie en elle-même n'est pas fausse. En effet, ce sont des peuples qui se qualifient eux-mêmes de barbares, au sens de non-Romains, qui détiennent le pouvoir politique en Gaule : les Wisigoths, les Burgondes, et surtout les Francs.

L'obscurité de cette période paraît plus discutable. Assurément, elle n'est pas un reflet de la situation culturelle : alors que les quatre siècles de paix romaine n'avaient pas produit un seul grand auteur en Gaule, l'époque suivante voit se multiplier les belles plumes. Pour l'Antiquité tardive, on note des écrivains majeurs comme Ausone, Sulpice Sévère, Hilaire de Poitiers ou Prosper d'Aquitaine ; puis, à partir du ^{vi}^e siècle, apparaissent de grands narrateurs d'histoire comme Grégoire de Tours ou Frédégaire, comparables par certains aspects à ceux de l'Antiquité.

Évidemment, la forme de la documentation ayant changé, le point de vue de l'historien a tendance à se modifier également. Car, qu'a-t-on conservé de l'époque gallo-romaine ? Essentiellement de grandes inscriptions sur les monuments et des notations d'auteurs officiels travaillant à Rome, généralement pour

le compte des empereurs. De ces textes, on tire l'image d'une civilisation brillante, cultivée et ordonnée, aussi belle et formelle que l'alphabet romain transcrit sur la pierre. Inversement, sur les obscurs papyrus et parchemins du haut Moyen Âge, on lit des chroniques, souvent écrites par des ecclésiastiques, qui parlent sans cesse de guerres et de sacrilèges, de banquets et de beuveries, de meurtres et de pillages. On en a déduit que les souverains mérovingiens étaient soit des rois fainéants, soit des êtres violents et débauchés.

Mais le biais de source est ici considérable. En effet, les auteurs des VI^e et VII^e siècles sont des clercs qui cherchent à dénoncer les crimes des puissants personnages pour mieux les corriger, alors que beaucoup d'auteurs de l'Antiquité étaient des hommes qui cherchaient au contraire à magnifier les personnages importants de l'État pour mieux les flatter. Imaginons un instant que les historiens du futur essaient de comprendre la France du XXI^e siècle en disposant uniquement de la collection complète du *Canard enchaîné* : que penseraient-ils de notre époque et surtout de notre personnel politique ?

Pour appréhender correctement les temps mérovingiens, il faut donc lire les sources avec la plus grande prudence. Sans qu'il faille nier les périodes de troubles et les perturbations socio-économiques, on découvre alors que les invasions barbares, les aventures de Clovis, les fameux grands partages mérovingiens et la sous-administration du territoire constituent pour beaucoup des mythes. Le passage entre la civilisation de l'Antiquité et la civilisation du Moyen Âge est un phénomène très lent et très progressif. Quant aux grandes césures de l'histoire, si elles existent, on doit plutôt les rechercher vers l'an 300, au moment où l'on passe du Haut-Empire à l'Antiquité tardive, ou vers l'an 600, quand la noblesse féodale se forme à partir du substrat de l'ancienne élite, et non en 476, au moment de la disparition politique de l'Empire en Gaule.

CHAPITRE I

Le monde de l'an 500

1 – LE MYTHE DES GRANDES INVASIONS

Les royaumes barbares

Commençons par évoquer le remplacement de l'Empire romain par les royaumes barbares vers la fin du ^v^e siècle. À partir des années 450, apparaissent en Gaule trois royaumes importants : le royaume des Burgondes, le royaume des Wisigoths, et le royaume des Francs.

Les Wisigoths forment le royaume le plus ancien ; ils sont installés en Gaule depuis les années 418-419, et contrôlent tout le sud de la Loire. Les Burgondes sont quant à eux installés dans la région de Lyon ; ils tiennent presque toute la vallée du Rhône. Quant aux Francs, ils sont d'abord implantés au nord de la Gaule, en Belgique et en Rhénanie actuelle, puis ils rayonnent à partir de là. Wisigoths, Burgondes et Francs laisseront une empreinte importante sur le territoire, en particulier sur les noms des régions. Ce sont ainsi les Burgondes qui ont donné leur nom à la Bourgogne ; quant aux Francs, ils laissent leur nom à la France.

Un important problème historique est toutefois de comprendre qui sont ces Barbares qui apparaissent en Gaule au ^v^e siècle. Pour désigner la fin de l'Antiquité, les Français utilisent généralement l'expression de Grandes Invasions. Les Allemands préfèrent le terme de *Völkerwanderungszeit*,

« l'époque des migrations de peuples ». Il ne s'agit là que de nuances de points de vue. Plus qu'à tout autre moment de l'histoire européenne, des populations entières semblent se déplacer, abattre les nations sédentaires, et finir par fonder de nouveaux royaumes sur le terrain conquis, à savoir les anciennes provinces de l'Empire.

En vérité, les sources du V^e siècle sont rares et ambiguës, et il n'est pas facile par exemple de comprendre qui sont les Francs qui apparaissent au V^e siècle et qui fondent un royaume que l'on va appeler un peu plus tard la France. Le débat reste vif chez les historiens.

Les premiers savants à poser de façon scientifique la question des Grandes Invasions furent les érudits allemands du XIX^e siècle. En ces temps de naissance des États-nations en Europe, et notamment d'unification allemande, le caractère national de l'identité des peuples barbares paraissait crucial. On considéra donc que les Francs étaient un groupe germano-scandinave. Plus précisément, il s'agirait d'un peuple parti des rives de la Baltique, ayant longtemps erré à travers l'Europe avant de s'établir sur une province romaine conquise et occupée. Selon une telle interprétation, les Francs seraient donc une entité présentant une réalité ethnique et biologique forte, s'ancrant dans un sang, une culture et une langue partagés. Une population massive et cohérente, jusque-là nomade, se serait donc implantée sur les provinces de l'Empire.

Reconnaissons que cette conception des Francs comme un peuple uni s'accorde avec ce qu'en disent les historiens médiévaux. Pour des hommes des VI^e et VII^e siècle comme Grégoire de Tours ou Isidore de Séville, chaque peuple barbare est une *gens*, à savoir une « race » marquée par la stabilité de ses caractères nationaux. Comme on dispose d'une attestation de la présence des Francs en Germanie au IV^e siècle de notre ère, puis une attestation dans l'actuelle Belgique au V^e siècle, puis en Gaule au VI^e siècle, on peut tracer une série de flèches à travers toute l'Europe : c'est la carte des invasions barbares, que l'on trouve dans tous les manuels scolaires d'histoire.

Qui sont les Francs ?

À partir des années 1930, le thème de l'unité raciale des peuples germaniques (qui étaient supposés avoir fondé les grands royaumes européens, dont la France et l'Allemagne) fut exploité par les idéologues nazis. Le sang partagé des conquérants germains devint le prétexte justifiant des annexions ou de nouvelles conquêtes. Comme les nazis avaient utilisé à outrance cet argument, ses fondements commencèrent à devenir l'objet de suspicions chez les historiens de l'après-guerre. De fait, les Grandes Invasions des IV^e et V^e siècles avaient-elles vraiment existé ?

On se rendit compte que les textes étaient bien plus ambigus que ce que l'on pensait, et que la conception selon laquelle d'énormes peuples seraient descendus des terres du nord pour envahir l'Empire romain était en vérité discutable. Parallèlement, l'archéologie progressait et rendait de moins en moins crédible l'idée d'une migration de très vastes populations sur de longues distances. Ainsi, rien ne permet de prouver que les régions de la Baltique aient soudain connu une croissance démographique telle qu'elle aurait poussé des hordes d'immigrés à travers toute l'Europe.

Pour trouver une solution au problème de l'origine des peuples barbares, et notamment de celle du peuple franc, l'école historique autrichienne a élaboré dans les années 1960-1970 une théorie nouvelle, que l'on appelle l'*ethnogenèse*, c'est-à-dire la fondation progressive des peuples.

Selon cette théorie, au début de l'histoire de chaque nation barbare, le sentiment d'appartenance ne concerne qu'un petit nombre d'individus. Il n'y aurait donc eu, au départ, que quelques milliers de Francs. Mais ce petit groupe aurait disposé d'un nom identitaire : ils se reconnaissaient comme étant les Francs, tout comme leurs voisins se reconnaissaient comme étant les Goths ou les Burgondes. En outre, ce petit groupe possédait un noyau de traditions, c'est-à-dire une religion, une langue, une mémoire collective et des coutumes juridiques.

Chaque clan barbare aurait alors traversé l'Europe et, au fur et à mesure de la migration, des populations extérieures seraient venues s'y agréger. De petites tribus germaniques seraient ainsi fondues au peuple franc, d'abord par l'intermariage, mais aussi en adoptant le nom des Francs et les éléments du noyau de traditions. Petit à petit, les populations se seraient mises à parler franc, auraient cru à la religion des Francs, auraient adopté les coutumes juridiques des Francs, jusqu'à fonder un important peuple franc. De sorte qu'au V^e siècle, lorsque les Barbares arrivent aux frontières de l'Empire, ce serait une population de plusieurs centaines de milliers d'individus qui aurait envahi le territoire gaulois.

Sur le plan historiographique, cette théorie de l'ethnogenèse est belle, mais elle est aussi marquée dans une époque. L'idée d'une fondation progressive des peuples apparaît dans les années 1960, puis se diffuse dans les années 1980, au moment où l'Europe connaît une crise du modèle de l'État-nation et l'intégration massive de populations émigrées par le biais d'une acculturation rapide. Il était alors séduisant de penser que les Francs de l'époque de Clovis constituaient déjà un rassemblement de Francs de souche, porteurs du noyau de traditions, et de Francs « d'importation », qui n'étaient pas Francs à l'origine mais qui petit à petit avaient adhéré au peuple par absorption. L'idée que la construction d'un peuple serait un mélange d'identité biologique et d'identité culturelle plaisait assurément beaucoup dans les années 1980.

2 – LA NAISSANCE DES PEUPLES BARBARES

Des racines culturelles communes ?

Aujourd'hui, on croit moins à l'ethnogenèse. Ce modèle historique suppose en effet qu'il y ait eu un jour des tribus errantes possédant une culture singulière et autonome. Cela signifierait

en particulier que, chez les Francs, on puisse identifier ce fameux noyau de traditions depuis une Antiquité assez haute.

Une première remarque s'impose : s'il y a noyau de traditions, il faudrait que les Francs aient eu une langue nationale forte, base de leur identité culturelle, socle de la future acculturation des éléments extérieurs. Dans les années 470, un évêque de Clermont, Sidoine Apollinaire, rapporte que quelques notables gallo-romains travaillant pour les rois germaniques se mettent effectivement à apprendre la langue des Barbares. Mais cette observation demeure tout à fait isolée. Dans la plupart des cas, on constate que la langue franque, le francique, est très peu diffusée. Les rois des Francs la parlent, mais ils manient également le latin. Dans tous les cas, le francique ne se diffuse pas : la frontière linguistique entre les parlers germaniques et les parlers romans ne se déplace pour ainsi dire pas entre l'Antiquité et le Moyen Âge. Quant à la victoire culturelle du francique, elle est pour le moins discutable puisqu'il n'existe en France aucun texte en langue germanique antérieur au IX^e siècle. Lorsqu'il est besoin de recourir à l'écrit, on fait toujours appel au latin : c'est là la langue des inscriptions monumentales, de la monnaie, des actes officiels... Bref, les Francs ne sont en rien attachés au francique comme à une langue ancienne et identitaire.

Ces Francs arrivant au V^e siècle sont-ils unis par le droit ? C'est une hypothèse, mais non un fait établi. On a parfois considéré que les Francs du V^e siècle appliquaient la loi salique, une coutume juridique selon laquelle les femmes seraient exclues de l'héritage ; d'autres ont dit que cette coutume portée par l'oralité était dépositaire de la pensée germanique primitive. Une objection majeure est que la loi salique a été vraisemblablement composée vers l'an 500, qu'elle est rédigée en latin et pètrie d'emprunts au droit romain. Par exemple, cette loi salique arrête que lorsqu'un individu meurt, on partage ses terres entre tous ses héritiers, comme c'est aussi le cas à Rome. À bien la lire, la loi salique n'a jamais exclu les femmes de la transmission ni des terres ni du royaume – ce mythe a été construit à l'époque de la guerre de Cent Ans –, mais précise seulement que quelques

terres particulières, sans doute des terres militaires, sont exclues de la possession féminine.

Ces Francs qui arrivent au V^e siècle, par quoi sont-ils donc unis ? Peut-être par l'anthroponymie, c'est-à-dire la façon de nommer les personnes ; et effectivement, les Francs ont des noms germaniques. Ils s'appellent Childéric, Sigismer, Munderic... et l'on a longtemps dit que puisque les Francs ont des noms barbares, ils sont vraiment des Barbares venus de Germanie. Peut-être. Mais nous savons aujourd'hui qu'il y a en France des personnes appelées Steven ou Cindy ; or, il n'y a jamais eu sur le territoire français d'invasion de G.I. qui auraient fait souche et diffusé leur culture anthroponymique anglo-saxonne ! Au contraire, on a l'impression que le choix des noms, chez les Francs comme chez les Romains, dépend des modes et des époques. On choisit plutôt des noms à consonance romaine au IV^e siècle, alors qu'aux V^e et VI^e siècles, les noms à consonance germanique ont du succès. Mais on ne peut pas dire que ce soit une preuve d'une entrée massive de Barbares sur le territoire.

Les Francs ont-ils des croyances religieuses unitaires ? Là encore, on peut mener une argumentation à charge comme à décharge. Pour les Romains, les Francs passent pour des païens. Mais si l'on regarde au cas par cas les individus décrits comme Barbares au V^e siècle, on trouve des chrétiens catholiques, des chrétiens hérétiques, sans doute encore beaucoup de païens mais aussi peut-être quelques juifs. On ne peut ainsi affirmer qu'il y ait eu une unité religieuse du peuple franc.

On pourrait alors supposer qu'en dehors du sentiment religieux, il ait existé une mémoire collective du peuple franc. Les migrants arrivant au V^e siècle dans le nord de la Gaule auraient alors été unis par le sentiment d'appartenir à un grand peuple issu de Scandinavie et porteur d'une mémoire ancestrale.

Un peuple uni par son roi

Effectivement, il existe des mythes d'origine chez les Francs. On en connaît à partir du VII^e siècle, notamment dans un grand

texte appelé la *Chronique de Frédégaire*. Celle-ci raconte que les Francs sont issus d'un groupe de héros troyens ; que le descendant d'un de ces héros a eu une fille, que cette fille s'est unie avec un monstre marin dans la mer du Nord, et que les descendants de cette union contre nature sont les rois des Francs. Et longtemps, on a estimé qu'il s'agissait là d'une mémoire de type barbare. Pourtant, la mention des personnages de la guerre de Troie montrent à l'évidence qu'il n'y a là rien de germanique. Tout prouve au contraire que la *Chronique de Frédégaire* ne contient pas une once de légendes orales ou de mémoire du peuple franc. C'est une belle construction savante destinée à expliquer aux Francs du VII^e siècle, qui ont tout oublié de leur passé lointain, quelle peut être leur origine. Le modèle en est naturellement le grand récit mythologique et nationaliste de l'Antiquité romaine, l'*Énéide*, qui parle d'unions entre dieux et mortels et qui décrit la longue errance des héros de la guerre de Troie.

Autant dire que nos Francs, lorsqu'ils arrivent, ou du moins lorsqu'ils sont attestés sur le territoire que l'on appelle les Gaules au VI^e siècle, ne possèdent ni langue unique, ni culte unique, ni conscience historique partagée.

Qu'est-ce qu'il leur reste ? Jusqu'aux années 1990, les archéologues affirmaient que les Francs étaient définis par une culture matérielle originale. Ils porteraient un costume particulier et utiliseraient des armes aux formes standardisées, qui seraient des armes ethniques. La plus célèbre de ces armes, c'est bien entendu la francisque, cette hache de jet à manche court que Clovis utilisa dans l'affaire du vase de Soissons. Toutefois, l'identification du peuple des Francs à une culture matérielle pose alors d'autres questions. En effet, dans les tombes franques, avant les années 480, on ne trouve jamais de francisque – ce qui laisserait entendre qu'il n'existait pas de Francs avant la fin du V^e siècle !

Si l'on tente de comprendre l'origine ou l'identité de ces Barbares qui vont donner leur nom à la France, il faut sans doute en revenir à des critères plus simples : les Francs sont avant tout les hommes qui obéissent au roi des Francs. C'est parce qu'il

existe une royauté définie – à tort ou à raison – comme ethnique, que le peuple se considère comme uni autour de lui. Or, pendant longtemps, les populations qui ont vécu dans la zone située entre Cologne et les bouches du Rhin étaient dirigées par des rois multiples dont le pouvoir était reconnu par Rome. Ce n'est qu'à partir du moment où apparaît un roi unique, qui dit : « Je suis le roi des Francs et mes hommes, ce sont les Francs », que le peuple franc se constitue.

Alors, qui sont-ils, ces Barbares fondateurs ? Disons que les Francs du ^ve siècle sont sans doute les descendants de quelques Francs de l'Antiquité (mais probablement bien peu nombreux), de déserteurs romains et de nombre de paysans gallo-romains réfractaires aux lourds prélèvements de l'Empire tardif. En forçant un peu le trait, on pourrait avancer que les Francs, ce sont simplement des Gallo-Romains transformés en Barbares pour payer moins d'impôts et pour suivre l'étoile d'un chef charismatique.

Le succès des Francs

La grande habileté des dirigeants du ^ve siècle fut de rendre attractive leur identité ethnique, qui est avant tout construite de bric et de broc. La première incitation fut d'ordre fiscal. En effet, il fut défini, dès la fin de ce siècle, que toute personne reconnue comme franque bénéficiait d'une exonération de taxes. Lorsqu'en 548, un administrateur du royaume voulut supprimer ce privilège, il fut massacré par une foule en colère. Les Francs voulaient rester francs... d'impôt.

Les statuts judiciaires furent un deuxième appât. La loi salique, rédigée autour de l'an 500, estimait en effet que la vie d'un Franc avait une valeur beaucoup plus haute que la vie d'un Gallo-Romain. Autant dire que dans cette période troublée, de très nombreux Gallo-Romains devinrent sans doute Francs pour être mieux protégés par la loi.

Troisièmement, l'appartenance d'un homme au même peuple que son souverain lui permettait de gravir plus facilement

l'échelle des honneurs. Être franc permettait d'accéder notamment à la garde personnelle du roi, qu'on appelait la *truste* – on voit à l'intérieur de ce mot la racine germanique, *trust* : ce sont les hommes de confiance. Lorsque l'on était reconnu comme un membre de la *truste*, on portait le titre d'*antrustion*, et le roi donnait un bel anneau d'or que l'on soudait à la poignée de son épée. On était désormais identifié par son entourage comme le serviteur d'un seigneur des anneaux et comme l'un des tout premiers personnages du royaume. Pour obtenir une telle dignité, on se doute que bien des notables gallo-romains menacés de déclassement étaient prêts à se changer en Francs.

Enfin, les rois des Francs de cette fin du ^ve siècle eurent une idée très moderne : lancer une mode vestimentaire identitaire. Au ^ve siècle, Barbares et Gallo-Romains portaient des costumes différents, mais à partir du roi Childéric, dans les années 480, les rois des Francs se mirent à arborer des parures de pierreries multicolores, décorées généralement de grenats sertis dans un cloisonné d'or. Ces parures devinrent en moins de vingt ans un symbole essentiel des élites franques, et toute la bonne société gauloise se mit à imiter la mode lancée par le roi des Francs.

Le peuple franc est donc avant tout une construction politique assortie d'un léger à-côté culturel, mais ne reposant sans doute que très peu sur une base ethnique. Cela n'empêcha pas le succès de ce modèle identitaire : au ^{vii}e siècle, au nord de la Loire, il n'y avait plus de Romains ou de Gaulois, mais uniquement des Francs. Le terme de « Francie » commence alors à se multiplier pour désigner un espace donné.

CHAPITRE II

Un nouveau cadre politique

1 – LA DYNASTIE ROYALE MÉROVINGIENNE

Alliés permanents de Rome

Venons-en à la dynastie qui règne sur la Gaule franque pendant presque trois siècles, celle des Mérovingiens. Ces rois chevelus sont l'objet de bien des fantasmes historiques. Pour comprendre qui sont les Mérovingiens, il faudrait d'abord connaître leurs origines. Malheureusement, les sources manquent. L'ancêtre qui a donné son nom à la famille, un certain Mérovée, vivait peut-être au milieu du V^e siècle, mais il reste une figure très obscure.

Ce Mérovée a beau porter un nom germanique, il n'est peut-être pas né pour cela outre-Rhin. On sait en effet que depuis le III^e siècle de notre ère, de nombreux Germains servent Rome comme mercenaires ; certains ont fait souche en terre d'Empire. Il existe même un groupe que l'on appelle les Barbares impériaux, à savoir des généraux qui, de père en fils, s'estiment barbares mais sont en même temps les soldats de Rome ; parmi ces généraux, beaucoup se font appeler « rois des Francs ». Ainsi, un Franc nommé Mérobaude fut général de Rome et consul romain en 377. Il n'est pas impossible que les Mérovingiens soient les descendants de ces Barbares extrêmement romanisés.

Que les Mérovingiens aient pris le titre de roi en Germanie ou en terre d'Empire importe peu. Dès le V^e siècle, à partir du

moment où l'on dispose de données sur la royauté franque, on constate qu'elle choisit toujours le parti de Rome. Par exemple, en 451, les Francs rangent leurs armées dans le camp de l'Empire lors de la bataille des Champs catalauniques qui voit s'opposer les Huns aux défenseurs de la Gaule. Lors de cet affrontement, ce sont alors les Francs et les Wisigoths qui triomphent d'Attila, et non les véritables armées romaines, Rome n'ayant alors pratiquement plus de soldats à avancer sur le terrain.

Alliés permanents de l'Empire romain, les Francs reçoivent de Rome le titre de « fédérés », c'est-à-dire qu'ils sont des Barbares ayant passé un traité d'alliance, un *foedus*, avec l'Empire. Dans le cadre de cet accord, ils ont le droit de s'implanter en toute légalité dans le nord de la Gaule. Ils y reçoivent des terres, et jusqu'à l'administration des provinces ; en retour, ils assurent la défense de ce territoire contre les Barbares venus de l'extérieur, que ce soient les Huns ou les tribus de Germanie.

Apparaît alors, à la fin du ^ve siècle, un premier roi sur lequel on dispose de données sérieuses : Childéric. Celui-ci est surtout connu par sa tombe, découverte en 1653 à Tournai, dans le sud de la Belgique actuelle. On a trouvé dans cette sépulture des chevaux sacrifiés selon la coutume germanique, mais également des objets précieux offerts par Byzance. Ce roi mérovingien cherchait apparemment à se présenter à la fois comme un Barbare et comme un serviteur de la puissance romaine.

La tombe de Childéric présente une seconde originalité : ce roi a été inhumé avec un faste immense, bien plus grand que celui qui accompagnerait un général romain ou un chef barbare ordinaire. Cette outrance dans le décorum funéraire est aujourd'hui interprétée comme un signe d'inquiétude : à la fin du ^ve siècle, la famille de Childéric n'était pas sûre de sa pérennité et a cherché à faire assaut de prestige pour démontrer sa position dominante au sein de l'espace qu'elle contrôlait. De fait, on sait que Childéric n'était pas le seul roi des Francs. Au ^ve siècle, on identifie une nébuleuse de petits roitelets francs plus ou moins apparentés. Il y a Childéric à Tournai, mais il y a aussi un roi des Francs à Cambrai, un autre roi des Francs en

Rhénanie, et sans doute une demi-douzaine de petits princes qui contrôlent le nord de la Gaule.

Le fils de Childéric, Clovis, qui règne de 481 à 511, occupe une partie de son règne à éliminer tous ces concurrents. Dès qu'il ne reste plus qu'un seul roi des Francs, le peuple franc est uni et la famille mérovingienne assoit son pouvoir sur le territoire.

Clovis rassemble un territoire

Clovis est un personnage qui tient une place importante dans le cœur des Français. C'est un héros fondateur bien chevelu comme les aimaient les instituteurs de la III^e République. Ceux-ci auraient tout de même préféré Vercingétorix, parce qu'il était gaulois et peu suspect de cléricalisme. Mais rien n'y fit, c'est Clovis qui s'imposa durablement comme le véritable créateur de la France. En 1996, une polémique s'éleva pour la célébration du centenaire du baptême de Clovis, certains voulant que le pape y assiste, d'autres non ; mais nul ne contesta l'intérêt de la manifestation. Un symbole national peut être diversement interprété sans pour autant cesser de jouer son rôle. Beaucoup de Français s'accordent encore pour dire que la France commence avec Clovis, parce qu'il est roi des Francs et que son royaume ressemble quelque peu à la France moderne.

Au regard de l'importance accordée au personnage, les connaissances dont nous disposons sur Clovis sont extrêmement réduites. Son règne est mal daté ; il commence peut-être en 481 et s'achève probablement à la fin de l'année 511. La plupart de notre information provient d'un seul auteur, Grégoire de Tours, évêque qui composa dix livres d'histoire à la fin du VI^e siècle. Or, Grégoire de Tours a beau être un superbe conteur, la matière qu'il consacre à Clovis reste des plus modérées : quinze chapitres, soit vingt courtes pages de l'édition de référence. On n'en sait guère plus sur Clovis.

Qu'y apprend-on ? On peut y lire une chronologie assez discutable de son règne et, surtout, une série de belles anecdotes

promises à la prospérité. On découvre surtout que le roi des Francs utilise systématiquement la guerre pour étendre son royaume. Vers 486, Clovis attaque Syagrius, un général romain qui tenait la région de Soissons. Général romain, certes, mais en rupture de ban avec l'empereur de Constantinople ; Clovis ne faisait donc pas acte d'anti-romanisme en l'attaquant. Grégoire de Tours raconte qu'à l'occasion de cette campagne, les guerriers francs réussirent à s'emparer d'un vase liturgique. Or Clovis, qui avait de bonnes relations avec l'Église, chercha à restituer l'objet à son légitime propriétaire, un évêque, contre les règles coutumières de partage du butin. On connaît la suite : le soldat refusa de rendre le vase de Soissons à Clovis, qui se fâcha mais laissa le vase en possession du soldat. Un an plus tard, lors d'une revue des troupes, Clovis, constatant que ce même soldat avait des armes mal tenues, lui ordonna de les nettoyer ; le soldat se pencha vers ses armes et Clovis lui planta une hache dans le crâne, de façon à lui rappeler la politesse, en lui disant de se souvenir du vase de Soissons.

C'est là l'anecdote fondatrice des manuels scolaires. Longtemps, on l'a attribuée à l'imagination foisonnante de Grégoire de Tours. Or, depuis les années 1990, en s'intéressant au testament de l'évêque saint Remi de Reims, les historiens ont remarqué qu'il y est fait mention d'un vase en argent donné par Clovis à Remi, et le texte invite à penser que l'objet était particulièrement important. Il est donc possible que le vase de Soissons ait réellement existé. Dans ce cas-là, malheur à la légende : le vase de Soissons n'a jamais été cassé puisque s'il était en métal, il a été au mieux cabossé au moment de la querelle ; au reste, on sait qu'il a finalement disparu, puisque Remi de Reims a ordonné qu'à sa mort, le vase en question soit fondu pour en faire des encensoirs.

Après sa victoire sur Syagrius, Clovis étend son pouvoir jusqu'à la Loire et la Saône. Il entre alors en contact avec les deux autres royaumes barbares installés en Gaule, également fédérés – c'est-à-dire soumis à Rome –, les Wisigoths positionnés en Aquitaine et les Burgondes de la vallée du Rhône.

Le baptême de Clovis

À ce moment, l'histoire de Clovis aurait pu s'arrêter, parce que les Burgondes et les Wisigoths sont assurément plus puissants que les Francs. Par chance, au milieu des années 480, le roi d'Italie, l'Ostrogoth Théodoric le Grand, essaie d'imposer la paix en Europe. C'est un projet aussi magnifique qu'anachronique : un roi barbare héritier de la puissance romaine tente d'instaurer, à la place de la *pax romana*, la *pax ostrogothica*. Il ordonne à tous les rois barbares de faire des alliances à la fois politiques et diplomatiques. Donnant l'exemple, il commence par épouser la sœur de Clovis, puis donne l'une de ses filles à marier au roi des Wisigoths, et une autre au roi des Burgondes. Toutes les familles barbares européennes sont désormais unies par le sang et la paix peut être établie – du moins le pense-t-on.

Clovis profite de ce contexte pour épouser une princesse burgonde, une certaine Clotilde, sur laquelle on ne sait rien sinon qu'elle était catholique, alors que la plupart des membres du peuple des Burgondes étaient hérétiques. Ce mariage amène le roi des Francs à subir une campagne de prosélytisme conjugal ; il doit notamment laisser ses enfants recevoir le baptême. Grégoire de Tours nous raconte en outre qu'au beau milieu d'une bataille difficile contre les Alamans, qui habitaient l'autre rive du Rhin, Clovis, sur le point d'être défait, aurait promis de croire au Dieu de son épouse si jamais le Dieu des chrétiens lui accordait la victoire. Ayant réussi à vaincre les Alamans, il se serait converti.

Sur ce point, plus grand monde ne croit au récit de Grégoire de Tours. Dans tous les cas, il est évident que les Mérovingiens étaient les alliés de l'Église depuis au moins deux générations au moment du baptême de Clovis. Le père de Clovis, Childéric, avait de très bonnes relations avec l'épiscopat et avec sainte Geneviève, patronne des Parisiens ; il avait également accordé des privilèges fiscaux à l'Église catholique. Bref, les Francs essayaient de jouer une politique de la séduction vis-à-vis des

catholiques, de façon à s'attirer la sympathie des élites sénatoriales gallo-romaines.

Lorsque Clovis demande le baptême, c'est donc un non-événement, qui ne paraît pas intéresser outre mesure ses contemporains ; on ne dispose sur le sujet que d'une malheureuse lettre écrite par l'évêque de Vienne, aujourd'hui regrettamment amputée de ses premières phrases. Dès lors, on a peine à dater l'événement ; on l'a longtemps placé en 496 mais on penche plutôt aujourd'hui pour les années 500. Toujours est-il que le roi des Francs descend un jour dans la piscine baptismale et que la royauté mérovingienne en ressort chrétienne.

Plus importante pour les contemporains est sans doute la politique de conquête menée par Clovis dans les dernières années de sa vie. En effet, en 507, Clovis envoie ses armées à la conquête de l'Aquitaine et réussit à annexer l'ensemble de ce royaume wisigoth. À partir de 508, il est devenu le maître de tout le sud de la Loire, entre Tours et Carcassonne. Clovis tente également de s'étendre aux dépens des Burgondes de la vallée du Rhône. Il y échoue. Mais ses fils réussissent et, en 534, le royaume burgonde disparaît. La Provence gothique tombe sans coup férir trois ans plus tard. Désormais, les rois des Francs sont les maîtres de l'espace gaulois et l'on commence à voir apparaître, même si cela reste rare, l'appellation de *Francia* pour désigner un royaume qui était jusque-là les Gaules.

2 – LES GRANDS PARTAGES DU ROYAUME

Burgondie, Austrasie, Neustrie

À la mort de Clovis en 511, Grégoire de Tours nous raconte que ses quatre fils, Thierry I^{er}, Clodomir, Clotaire I^{er} et Childibert I^{er}, se sont partagé le royaume paternel. Durant tout le reste de l'époque mérovingienne, on assiste à de semblables recompositions du territoire. Clotaire I^{er} parvient à réunifier le royaume en 558 mais à sa mort, en 561, un nouveau partage a

lieu entre ses quatre fils, Caribert, Gontran, Sigebert I^{er} et Chilpéric. La disparition rapide de l'aîné, Caribert, simplifie bientôt la donne, et le monde mérovingien se partage en trois : un royaume appelé la Burgondie, installé sur les anciennes possessions des Burgondes de la vallée du Rhône ; un royaume appelé l'Austrasie – ce sont les vieux pays francs, situés autour du Rhin ; et enfin le royaume tardivement désigné comme étant la Neustrie, dans l'Ouest, autour de Paris, entre la Seine et de la Loire.

Malgré de multiples redécoupages, ce système tripolaire avec Burgondie, Austrasie et Neustrie se maintient jusqu'au début du VIII^e siècle. C'est dans ce cadre que les Mérovingiens continuent de pratiquer à chaque succession des partages territoriaux, lesquels ont été jugés avec sévérité par les historiens jusqu'au XX^e siècle. En effet, des rois qui divisent un royaume reçu en héritage comme on le ferait d'une ménagère à couverts ne doivent pas être guidés par un grand sens de l'État ! Pour les esprits jacobins, les grands partages apparaissaient d'ailleurs comme le symbole de la « barbarie » des premiers Francs. On a même parlé de patrimonialité de la chose publique, estimant qu'il devait s'agir là d'une tradition germanique véhiculée par la famille mérovingienne.

Depuis quelques décennies, les spécialistes sont plus prudents. Tout d'abord, rien ne prouve que le partage du royaume soit une pratique germanique. Avant 511, on n'a pas la moindre trace de division successorale entre les fils chez les rois francs. En outre, il y a bien sûr des fractions du royaume, avec trois sous-entités que l'on appelle la Burgondie, l'Austrasie, la Neustrie, mais tous les auteurs continuent de parler d'un unique royaume des Francs – celui de Clovis –, qui est plus ou moins partagé, plus ou moins recomposé selon les époques.

Il faut donc réfléchir aux grands partages mérovingiens en posant d'autres questions. D'abord, que partage-t-on vraiment ? Les récits de succession nous montrent que chaque roi mérovingien, entendu comme chaque fils du souverain défunt, reçoit une série de cités et de places fortes ne formant que rarement un territoire connexe. On ne donne pas au roi une portion

cohérente du territoire, on lui donne surtout deux éléments de pouvoir : une région capitale très riche et une frontière active à défendre. On peut considérer en ce sens que le partage mérovingien ressemble à celui qu'a connu l'Empire romain au IV^e siècle. Puisque le territoire est trop vaste, il faut un prince sur chaque frontière active ; chaque souverain s'installe donc pour garder une zone menacée et dispose d'une base arrière suffisamment prospère pour y aider. On peut également penser que c'est une méthode pour accroître plus facilement le territoire : chaque Mérovingien reçoit un espace à défendre, mais aussi à étendre en menant des conquêtes. Ce système de partage se révèle d'ailleurs particulièrement efficace. Entre l'époque de Clovis et le début du VII^e siècle, la superficie du monde franc est multipliée par deux, chaque roi tentant de gagner du terrain aux dépens des peuples voisins.

De surcroît, l'usage du partage successoral ne signifie pas que l'État soit considéré comme un patrimoine privé par les Mérovingiens. Tout au contraire, ces rois tiennent une liste très précise des fisci, ces terres publiques naguère possédées par l'empereur et désormais contrôlées par les rois mérovingiens. Tout roi est le gardien des fisci qui se trouvent sur son territoire, mais les fisci appartiennent en absolu au royaume. Ainsi, la permanence des terres publiques depuis l'Antiquité tardive jusqu'au IX^e siècle assure une certaine continuité de l'État franc. Tant que l'État franc est un État propriétaire, tant qu'il dispose de ressources domaniales étendues, les divisions, les réunifications et les partages ne nuisent pas vraiment à sa puissance.

Continuer l'Empire

Ajoutons que les partages mérovingiens ne conduisent jamais à une explosion territoriale, comme ce sera le cas dans le monde carolingien après le partage de Verdun de 843. Bien que le territoire compte plusieurs rois, chaque aristocrate garde des intérêts sur l'ensemble du monde franc. On a conservé un petit nombre de testaments de l'époque mérovingienne, et l'on

constate dans la plupart de ces textes que les nobles et les évêques francs possèdent des biens dispersés aussi bien en Austrasie, en Neustrie qu'en Burgondie. Cela signifie que les grands n'ont pas un sentiment identitaire austrasien, neustrien ou burgonde. Ils se considèrent comme francs et membres du royaume ; et ils n'essaieront presque jamais de pousser à l'indépendance de l'Austrasie, de la Neustrie ou de la Burgondie. Ces trois entités ont leurs raisons d'être, mais elles fonctionnent en réseau.

On peut ainsi considérer que les Mérovingiens des VI^e et VII^e siècles, par leurs partages successoraux, ne se comportent pas en Barbares mais au contraire en continuateurs du monde romain. Certes, ils n'héritent pas de l'Empire unifié de l'époque d'Auguste ou de Trajan. Ils sont plutôt les héritiers politiques de l'Empire du IV^e siècle, celui de Constantin, celui de Théodose, celui d'Arcadius et d'Honorius, c'est-à-dire d'une époque où l'on avait pour habitude de partager le territoire pour mieux le conserver.

Par ailleurs, la propagande déployée par les Mérovingiens est principalement romaine. Par exemple, l'un des grands rois d'Austrasie, Théodebert I^{er} (533-548) frappe une monnaie d'or à sa propre effigie avec la légende *Pax et libertas* : la paix et la liberté. C'est là le programme politique de l'Empire romain repris par un roi mérovingien.

On observe une même mise en scène en 566, lors du mariage entre le roi Sigebert I^{er} d'Austrasie et la princesse wisigothe Brunehaut. Un poète italien invité décrit les noces comme un mariage digne des Césars et de la gloire de Constantinople. L'objectif constant des Mérovingiens est d'imiter l'Empire romain, lequel continue d'exister, même s'il n'est plus à Rome depuis 476, mais à Byzance. On sait que dans les années 580, le roi de Neustrie, Chilpéric, donne des jeux du cirque dans la grande tradition romaine et qu'il rédige de la poésie latine, comme le faisaient autrefois les empereurs. Quant à la première église fondée par la dynastie mérovingienne, située à Paris sur la montagne Sainte-Geneviève, elle s'appelle les Saints-Apôtres. Or, le choix de cette dédicace n'est pas neutre. Si Clovis a choisi

de désigner ainsi la première église qu'il a fondée et qui devait abriter sa tombe, c'est sans doute parce que les Saints-Apôtres sont le nom de la nécropole dynastique fondée par Constantin à Constantinople.

3 – L'ADMINISTRATION ET L'ÉGLISE FRANQUES

Des rois nomades

En termes d'administration, les Mérovingiens se montrent également les héritiers des Romains tardifs. Ils disposent toujours d'une capitale, qui se réduit souvent à un petit ensemble monumental, généralement emprunté à un ancien complexe romain ; on y organise les mariages ou la réception des ambassadeurs, mais ce site n'a plus guère de rôle politique. C'est également le cas de la ville de Rome depuis le IV^e siècle, où ne résidait presque jamais l'empereur. Le véritable centre d'exercice de la puissance royale est en revanche le palais. Toutefois ce terme ne désigne pas un bâtiment mais le lieu de séjour de la cour.

On a souvent pensé que le souverain mérovingien se déplaçait à travers son royaume parce que, en bon barbare de Germanie, il était incapable de se sédentariser. C'est faux. Depuis le IV^e siècle, le souverain est itinérant ; les empereurs tardifs ont été nomades, les rois mérovingiens le sont également. Et s'ils se déplacent, ce n'est pas par plaisir ou par convenance personnelle, mais pour mieux gérer leur territoire et surtout pour mieux le défendre.

Chaque roi mérovingien dispose donc de multiples sites palatiaux, généralement une dizaine. Lorsque le roi n'est pas là, on a affaire à une *villa* du fisc ordinaire ; mais lorsque le roi y réside, cette *villa* prend le nom de palais et les textes produits en cette *villa* sont datés du palais.

Le palais, en tant qu'institution, comprend un certain nombre d'officiers, qui sont tous des fonctionnaires. Parmi eux,

on trouve surtout des agents comptables qui forment la chambre du roi et que l'on appelle pour cette raison les *chambriers*. On trouve également les responsables des écritures royales que l'on appelle les *notaires*, titre emprunté à la cour impériale de l'époque romaine ; on trouve enfin les responsables de la justice royale, les *comtes* du palais. Ces hauts fonctionnaires ne sont jamais en grand nombre ; le roi se déplaçant sans cesse, il ne peut emmener avec lui une administration nombreuse. Toutefois, le palais comprend un assez grand nombre de personnes attachées au service du roi et de la reine, et qui les aident à vivre cette semi-itinérance.

On s'est longtemps inquiété du rôle de tels hommes car on constatait que les serviteurs directs du roi étaient plus nombreux que les serviteurs de l'État. Les historiens en ont conclu que c'était le signe que la distinction entre domesticité et administration publique n'existait pas à l'époque mérovingienne et que les Mérovingiens n'avaient pas le sens de l'État. Toutefois, gardons une certaine mesure : le maire du palais, par exemple, apparaît dans nos sources comme un grand intendant doté d'un statut de fonctionnaire. Observons en outre ce qui se passe à l'époque de l'autre côté de la Méditerranée. À Byzance, on relève la même confusion entre domesticité et administration : ceux qui aident l'empereur à s'habiller sont également les grands gestionnaires de l'État et cela ne choque pas les Grecs. Ce n'est pas parce qu'un administrateur se transforme de temps à autre en domestique que le sens de la chose publique n'existe pas ; le Versailles de Louis XIV en donne une excellente illustration.

Le plaid, assemblée des hommes libres

À côté du palais, le second lieu d'exercice du pouvoir mérovingien s'appelle le *plaid*. Ce terme désigne l'assemblée des hommes libres que le souverain mérovingien convoque au moins une fois par an – souvent au printemps, avant de partir à la guerre. Lors du plaid, le roi soumet à l'ensemble de son

peuple un certain nombre de sujets d'intérêt général : l'émission d'une nouvelle loi, un choix stratégique ou le jugement d'un aristocrate, tout cela est remis à l'appréciation populaire.

La conclusion naturelle serait de voir là une institution ayant des racines germaniques ; l'origine en serait le fonctionnement d'une tribu où tout le monde négocie autour du chef. Là encore toutefois, la prudence est de mise. Qu'un souverain discute avec son peuple représenté par l'aristocratie – puisque lors du plaid, seuls les grands du royaume ont le droit de parler –, c'est en effet une pratique attestée chez les peuples germaniques. Mais le plaid mérovingien rappelle aussi le fonctionnement de l'Empire romain, où le Sénat constitue un groupe d'aristocrates consultés par le souverain et qui donnent leur approbation, de façon plus ou moins symbolique, lors de chaque grande prise de décision.

Avec sa capitale en forme de coquille vide, avec son palais itinérant, avec son plaid annuel, l'État mérovingien pourrait sembler un État faible. Par certains côtés, il l'est. Les institutions centrales sont modestes, mais cette modestie est compensée par une très forte décentralisation du pouvoir.

La cité, ou notre ancien pays

Le véritable niveau d'administration du royaume mérovingien est en effet celui de la cité. Ce terme désigne, dans la tradition romaine, une ville entourée de son territoire, l'ensemble formant une circonscription administrative. Aux VI^e et VII^e siècles, la cité, que l'on appelait à l'époque gauloise « le peuple », puis la *civitas* à l'époque romaine, reçoit désormais le nom de *pagus*. Ce mot est passé en français puisque notre mot *pays* en découle. Lorsque l'on parle du pays de Saintes, du pays de Bourges, on renvoie sans le savoir au vieux mot *pagus*.

Malgré quelques modifications apportées à cette carte des anciennes cités, on peut dire qu'au VII^e siècle, la géographie administrative franque est encore de tradition romaine. Dans

chaque *pagus*, le roi mérovingien nomme un *comte*, fonctionnaire dont le rôle est de rendre la justice, de prélever l'impôt, de réunir l'armée, et, plus largement, de gérer la circonscription. À l'époque mérovingienne, la nomination d'un comte passe par un formulaire administratif que l'on a conservé ; il est relativement étendu, expliquant à chaque nouvel officier quels sont ses pouvoirs, quels sont ses devoirs ; le nom de l'individu est conservé en blanc, ce qui signifie que le roi n'avait qu'à y apposer le nom du titulaire pour produire un acte de nomination.

Ce comte mérovingien n'est ni un juge tribal, ni un descendant de chef germanique ; c'est bien un fonctionnaire assermenté de l'État. Le souverain mérovingien peut le déplacer et le révoquer à volonté. Agent de l'État, le comte mérovingien percevait un salaire composé d'un fixe – à savoir les revenus d'une terre du fisc qui lui est attribuée pendant sa durée de fonction – et d'un petit pourcentage sur le montant des amendes. En proposant un tel intéressement, le roi encourage ses agents à se montrer inflexibles dans l'exercice de la justice : plus le comte est sévère, plus sa rémunération est élevée.

Cette administration mérovingienne était extraordinairement paperassière ou plutôt, devrait-on dire, papyrussière. Jusqu'au milieu du VII^e siècle, tous les actes officiels sont en effet passés sur papyrus. Ce support se dégradant fortement dans les milieux humides, il n'a malheureusement presque aucune chance de survie en Gaule. On n'a donc presque rien conservé des échanges administratifs mérovingiens, à l'exception des formulaires recopiés sur des livres en parchemin. On dispose néanmoins de quelques attestations étonnantes. Par exemple, chaque fonctionnaire mérovingien recevait un ordre de mission pour ses déplacements et ce document précisait jusqu'au nombre de pistaches et de dattes à lui octroyer lorsqu'il se rendait loin de son poste d'affectation.

On a donc affaire à un royaume très fortement administré et fondé sur l'usage de l'écrit ; seule la perte de la documentation a conduit à donner l'impression d'un royaume barbare. De surcroît, n'ont été conservées que les sources à teneur critique, en particulier les chroniques composées par les ecclésiastiques, qui

ont tendance à médire du comte parce qu'il est malhonnête ou à maudire le roi parce qu'il couche avec telle ou telle femme. Laissons à ces anecdotes la place qu'elles méritent ; la superstructure administrative était considérable dans ce monde franc des VI^e et VII^e siècles.

Les évêques, agents royaux

Le monde mérovingien comprenait 1 000 à 2 000 fonctionnaires. Si l'on inclut les agents subalternes, on arrive peut-être au chiffre de 3 000 à 4 000 officiers royaux sur le territoire gaulois. C'était beaucoup, sans doute plus que sous l'Empire romain. Mais était-ce suffisant pour administrer un royaume, alors que les institutions municipales étaient en crise et que la société était devenue violente depuis le III^e siècle de notre ère ?

Pour tenir leur territoire et leurs sujets, les rois mérovingiens pouvaient recourir aux fonctionnaires, mais ils comptaient aussi sur d'autres acteurs de la société, notamment les évêques qui, comme les comtes, étaient installés dans la cité. L'Église, héritage de l'Antiquité tardive, assurait en effet la direction non seulement des âmes, mais aussi des corps. Officiellement, les évêques n'étaient certes que les pasteurs de la communauté chrétienne. Mais comme les curies romaines avaient disparu ou subsistaient sous des formes résiduelles, les prélats prenaient en charge, depuis le IV^e et surtout le V^e siècle, un grand nombre de fonctions et de rôles qui dépassaient de beaucoup le cadre du sacerdoce. Ils assuraient l'assistance aux pauvres et le rachat des captifs, dans la tradition romaine, mais étaient également les porte-parole diplomatiques de la cité ; ils négociaient et collectaient le montant de l'impôt, et, à l'occasion, l'évêque recevait tout ou partie des pouvoirs comtaux.

Pour les contemporains, le clergé revêtait aussi une dimension plus mystérieuse. Un évêque de l'époque mérovingienne était avant tout le chef d'une Église qui contrôlait les reliques déposées en la cathédrale. En priant les saints d'intercéder pour ses ouailles, en manipulant un sacré tantôt secourable et tantôt

menaçant, le prélat pouvait obtenir que le Ciel intervienne dans les affaires terrestres. On allait donc voir l'évêque pour obtenir la guérison d'un parent ou la punition d'un sacrilège, tout comme on le consultait pour qu'il obtienne du comte la grâce d'un condamné ou qu'il négocie avec le roi une réduction d'impôt.

On le voit, les évêques mérovingiens assuraient surtout un rôle d'intercesseurs. Ils étaient les intermédiaires obligés entre le Ciel et la Terre, mais aussi entre la population locale et les grands du royaume. Ces prélats étaient donc les personnages clés des cités, ce qui explique que les rois mérovingiens ont vite pris conscience de l'intérêt de contrôler la dévolution de la charge épiscopale. Dès le début du VI^e siècle, tous les évêques du royaume sont choisis par le souverain selon un mode de désignation administrative proche de celui des comtes. Pour qu'une consécration soit accomplie, il fallait au moins trois formulaires que l'on apportait dans la cité et que l'on montrait à la population comme preuve que l'on avait bien été nommé par le palais.

Les évêques mérovingiens étaient ainsi de quasi-fonctionnaires, mais comme les rois avaient l'intelligence de nommer des hommes de valeur – souvent de vieux officiers civils retirés du service –, ils donnaient toute satisfaction à leurs fidèles. Les deux siècles d'histoire mérovingienne sont de ce fait ceux qui ont fourni le plus de saints à la France, en un temps où la *vox populi* déterminait les canonisations.

Si le pouvoir du roi sur l'Église était fort lors des nominations, la responsabilité religieuse du souverain était bien plus vaste. Elle s'étendait notamment à la définition du dogme et à la discipline. Dans la grande tradition antique, les évêques se rassemblaient en conciles de temps à autre, mais c'étaient presque toujours les souverains mérovingiens qui les convoquaient. En retour, le corps épiscopal conseillait le roi et, dans les cas graves, s'estimait en droit de l'excommunier, sans que cette sanction spirituelle ne remette en cause la fidélité politique du clergé envers le dirigeant séculier.

Les premiers monastères

Si l'Église mérovingienne reposait sur les évêques qui contrôlaient le territoire au nom du roi, elle s'appuyait aussi sur les abbayes. Une première floraison monastique avait eu lieu en Gaule aux IV^e et V^e siècles, autour des expériences menées par saint Martin de Tours et de règles d'inspiration orientale. Quelques grands établissements apparurent alors, le plus célèbre étant celui de Lérins, sur une petite île au large de Cannes. Dans ces monastères, on priait, on méditait et surtout on rivalisait d'ascétisme. Les recrues, en grande majorité des aristocrates, menaient une vie spirituelle intense. Les rois mérovingiens, sans jamais nommer les abbés, ont toujours protégé ces institutions prestigieuses.

Un second mouvement monastique vint d'Irlande à la fin du VI^e siècle. Colomban, moine irlandais débarqué dans le monde franc dans les années 580, fonda plusieurs monastères et diffusa une nouvelle spiritualité, plus stricte et plus exigeante. Il proposa surtout un système monastique où l'abbé était à la fois le chef d'une communauté religieuse, le maître d'un territoire et le détenteur d'une importante puissance sociale. Dans un premier temps, les rois mérovingiens protégèrent ce monachisme d'influence irlandaise. Pour être exact, ils l'utilisèrent pour briser certains évêques, notamment dans la vallée du Rhône. Toutefois, les monastères de tradition irlandaise furent bientôt contrôlés par les aristocrates, qui leur confièrent des patrimoines fonciers importants et qui en firent des centres de pouvoir. Au milieu du VII^e siècle, les Mérovingiens répliquèrent en fondant une série de monastères royaux, richement dotés et parfaitement loyaux au trône.

Trois mille fonctionnaires, deux cents évêques, quelques milliers d'abbés plus ou moins attachés à l'intérêt général, tels sont les cadres du monde mérovingien. Ces hommes suffisaient-ils pour assurer le maintien de l'ordre ?

CHAPITRE III

Une société violente ?

1 – HONNEUR ET VENGEANCE

Une coutume funéraire trompeuse

Longtemps, l'archéologie a servi à justifier les visions les plus pessimistes sur le monde mérovingien. En effet, les hommes du VI^e et du début du VII^e siècle se font enterrer avec leurs armes. Celles-ci se retrouvent parfois en nombre important dans les sépultures et la richesse de leur décoration montre qu'elles étaient considérées comme des objets de première importance. On en a conclu que la société mérovingienne était une société où la violence primait dans les rapports sociaux.

C'est en effet possible, mais une coutume funéraire ne peut suffire à valider une telle interprétation. On sait qu'au XVIII^e siècle, les nobles se faisaient parfois enterrer avec leur épée ; mais celle-ci constituait alors un symbole de statut, et non une arme. Inversement, les chevaliers du XI^e siècle étaient assurément batailleurs ; pourtant, ils ne se faisaient pas inhumer avec lances et armures. Que les hommes des VI^e et VII^e siècles se fassent enterrer avec leur attirail de guerre ne signifie donc pas nécessairement qu'ils étaient en permanence armés de pied en cap. Le choix funéraire des Francs était simplement une disposition sociale : plus on emportait d'armes dans sa tombe, plus haut on était dans la hiérarchie. Les aristocrates se faisaient donc enterrer avec épée longue, épée courte (également appelée

scramasaxe), bouclier, lance et carquois de flèches, quand le simple homme libre emportait seulement sa petite hache de guerre et son bouclier rond. L'usage funéraire était un simple moyen de situer les hommes, et non pas le signe que la vie quotidienne était plus difficile que pendant l'Antiquité tardive.

D'ailleurs, les sources dont nous disposons montrent que lorsqu'il y avait conflit entre deux individus au VI^e siècle, il ne se vidait pas à coups de hache, ou du moins ne se réglait qu'exceptionnellement ainsi. Dans la grande tradition romaine, le procès demeurait en effet le mode ordinaire et préférentiel de résolution des querelles. Selon la nature des faits et le type de procédure que l'on entendait engager, on pouvait déposer une plainte devant le tribunal du comte, devant celui de l'évêque, ou encore devant le tribunal du roi. La justice fonctionnait à l'époque mérovingienne, même si elle avait un peu changé.

La faide, vengeance codifiée

Pour que la justice fonctionne aux temps mérovingiens, il fallait en effet que de nombreuses conditions soient réunies.

D'abord, les parties en présence devaient accepter de se présenter au tribunal. Comme l'Église et l'État étaient plus faibles qu'autrefois, il fallait généralement compter sur la bonne volonté des plaignants et des accusés. Dans les faits, la pression sociale ou l'implication forte du roi était nécessaire pour traîner un aristocrate en procès. Ensuite, l'universalité du droit était morte avec l'Empire romain. Tout en continuant de s'appuyer sur des codes écrits, la Gaule mérovingienne des VI^e et VII^e siècles connaissait la personnalité des lois : un Romain devait ainsi être jugé selon le Code Théodosien, mais un Franc selon la loi salique, un Burgonde selon la loi gombette tandis qu'un clerc ne pouvait être soumis qu'au droit canon. Chaque procès posait donc des problèmes complexes puisqu'il fallait déterminer quel texte de référence on allait utiliser. En dernier lieu, si le procès avait lieu et si un régime juridique commun était trouvé, le juge devait accepter de prononcer une sentence.

Or ce dernier évitait souvent de formuler une condamnation univoque à l'encontre de la partie coupable et organisait plutôt une conciliation entre les litigants. Le tribunal royal lui-même n'appliquait que rarement les mesures édictées par le roi. Dans tous les cas, on cherchait la paix plutôt que la justice. Par rapport à l'époque romaine, où le procès avait pour but de rétablir les droits de la partie lésée, la vocation de l'institution judiciaire avait changé : il s'agissait maintenant de rétablir la concorde et de réconcilier les adversaires, quitte à accepter certaines entorses au droit ou à l'ordre public.

Mais comment apaiser la société, quand l'État ne s'impose pas comme un juge absolu ? Plusieurs méthodes ont été employées à l'époque mérovingienne. Tout d'abord, le roi, l'évêque et l'ensemble des acteurs du jeu social pouvaient laisser faire et demander à la société de trouver des modes alternatifs de défense de l'individu. Que se passait-il alors ? Lorsque l'État n'intervenait pas et l'Église intervenait peu, des groupements d'individus apparaissaient, fondés sur la parenté. Les familles larges protégeaient leurs membres en valorisant la notion d'honneur. Cette dernière engendre toujours une forte solidarité de groupe ; lorsqu'un membre de la famille est agressé, il doit être défendu par les siens, au nom de l'honneur, et au besoin par la vengeance.

Comme toutes les sociétés à État faible, la société franque appréciait sans cesse les gains ou les pertes en termes d'honneur. Les parentèles y entretenaient des suites armées et exerçaient leur vengeance lorsqu'elles s'estimaient lésées. Toutefois, les conflits ne dégénéraient pas systématiquement. L'honneur exigeait d'exercer la vengeance, mais on l'exerçait en règle générale de façon graduée : un vol provoquait un vol, un meurtre appelait un meurtre. Si l'on en restait là, la paix pouvait être rétablie entre les deux groupes rivaux.

Cela n'empêchait pas, de temps à autre, un emballement de la vengeance. C'est ce que les Francs appelaient la *faide*, que l'on connaît sous le nom de *vendetta* dans certaines sociétés méridionales actuelles. La faide mérovingienne représentait des échanges de vengeance sur plusieurs générations ; la plus

importante dure près de cent cinquante ans, même si elle connut de nombreuses trêves. Les familles échangeaient alors vol contre vol, viol contre viol, meurtre contre meurtre, sans perspective de réconciliation. De telles faides restaient toutefois rares. Bien souvent, la peur de la contre-attaque poussait les agresseurs potentiels à la réserve. Le système faidal ne doit donc pas être compris comme une incitation à la violence quotidienne, mais plutôt comme un équilibre de la terreur.

Les Mérovingiens n'ont pas inventé la faide, qui est inhérente à toutes les sociétés à État faible. Un tel mécanisme existait dans la Grèce de l'époque archaïque, et dans la Rome royale et républicaine ; au V^e siècle, il était réapparu un peu partout dans le monde méditerranéen. En ce sens, les Francs n'ont pas apporté à la Gaule le règne de la vengeance, mais le vocabulaire qui sert à le décrire. Alors que le latin classique était dépourvu de termes pour désigner ces échanges de violence, la langue franque les amène ou les invente. Des mots comme *haine* ou *guerre* sont d'origine francique : pour partie, ce vocabulaire a été codifié par les rois mérovingiens.

2 – LA JUSTICE D'UN ÉTAT FAIBLE

Duel judiciaire et ordalie

L'originalité du monde mérovingien réside dans le fait que si le roi n'est pas un juge absolu, il se présente au moins en arbitre ultime de la violence. Pour arrêter les échanges de vengeance, le roi proposait que l'on appelle l'*amende de composition*. La législation franque définissait en effet pour chaque tort subi un montant d'argent que la famille de l'agresseur devait verser à la famille de la victime. Si un meurtre était commis, l'agresseur ou la famille de l'agresseur devait notamment donner à la famille de la victime une certaine somme appelée *wergeld* – le prix de l'homme. Dès que cette somme était versée, on considérait quitte la parentèle coupable ; si les victimes poursuivaient

toutefois le cycle de la vengeance, elles se trouvaient lourdement sanctionnées par le roi.

Ce système fonctionne relativement bien dans le monde franc puisque que l'on connaît le cas de familles qui réussissent à s'apaiser lorsque le wergeld est versé. D'anciens ennemis se mettent même à manger à la même table après le versement de l'amende de composition. En effet, le roi a soin de graduer le wergeld selon le sexe, le statut social, l'âge et la situation de la personne. Une femme libre jeune et enceinte a beaucoup plus de valeur en termes d'honneur qu'un vieil esclave fatigué.

Un autre mécanisme de régulation de la violence réside dans le duel judiciaire, qui apparaît dans les textes législatifs burgondes du VI^e siècle. Lorsque sur une même affaire deux serments contradictoires s'opposaient, un juge pouvait demander aux intervenants de s'affronter en champ clos. Cette pratique remontait peut-être à l'Antiquité germanique, mais aujourd'hui, on estime que sa source serait plutôt à chercher dans l'Ancien Testament.

Le duel judiciaire du haut Moyen Âge n'est pas conçu comme un instrument de violence, mais de paix. D'abord, le juge invite les litigants à réfléchir longuement avant d'en venir à tenter cette épreuve ultime ; ils ont ainsi le temps de revenir sur leurs déclarations hâtives. Puis, à partir du moment où les deux individus acceptent de se battre en duel judiciaire, on considère que Dieu décidera du vainqueur ; le jugement du Ciel sera naturellement respecté et les tensions s'apaiseront. C'est assurément là une façon radicale d'arrêter les violences entre les familles.

Les Francs inventent également l'*épreuve judiciaire*, que l'on appelle l'*ordalie*. Celle-ci consiste à obliger deux individus en litige à s'affronter dans une épreuve de type sportif. Les Francs aiment beaucoup l'ordalie de l'eau bouillante, qui consiste à jeter un anneau dans un chaudron d'eau bouillante ; les deux adversaires en présence plongent alors la main dans le chaudron, et le premier qui réussit à attraper l'anneau a gagné le procès. Les historiens des XVII^e et XIX^e siècles ont exprimé dans de longues pages tout le dégoût que leur inspiraient les procédures de ce type, jugeant les Mérovingiens comme les derniers

des sauvages tant leurs usages judiciaires étaient violents. Une fois encore, méfions-nous des apparences.

Tout d'abord, l'usage du feu ou de la chaleur pour découvrir la vérité n'a rien de barbare ; c'est un usage qui provient plutôt de la Bible (notamment de l'épisode des trois Hébreux dans la fournaise) et il connaît quelques attestations à l'époque de l'Empire romain chrétien. En deuxième lieu, si les ordalies et les duels judiciaires sont fréquents dans les textes normatifs, ils sont d'une extrême rareté dans les chroniques. On a l'impression que ces rituels n'étaient pas de pratique courante, mais constituaient la menace ultime brandie par le roi ou par le juge pour obliger les parties à vider leur querelle : si vous êtes assez entêtés pour qu'on en arrive jusque-là, le chaudron d'eau bouillante vous attend... Ensuite, l'ordalie faisait appel au jugement de Dieu et par là, à une puissance incontestable prononçant des jugements exécutoires. Alors que l'État était faible, c'était une façon imparable de réintroduire une autorité forte dans le mécanisme judiciaire. Pour finir, remarquons que c'était la législation officielle et le fonctionnaire royal qui définissaient la nature des épreuves judiciaires : l'État parvenait ainsi à se replacer au cœur du système de résolution des conflits privés.

Dans son ensemble, reconnaissons que la société mérovingienne demeure difficile à appréhender, parce qu'elle est ni totalement encadrée par la loi, ni totalement contrôlée par l'Église, ni entièrement régie par l'honneur. C'est une société hésitante, à mi-chemin entre le monde romain et la société médiévale classique. Encore une fois, il faut souligner combien la perte de la plupart de la documentation écrite est tragique. Mais au regard de l'archéologie, la période mérovingienne n'est pas particulièrement difficile pour l'Occident ; ainsi, les traces de violence ou de malnutrition sont nettement plus rares que chez les individus ayant vécu au XIV^e siècle.

Désunion territoriale ou faiblesse franque ?

Dans ce tableau à grands traits du premier monde franc, il faut sans doute réintroduire un peu de chronologie. En effet, le

royaume mérovingien est encore très romain au VI^e siècle, mais il change assez brusquement au VII^e siècle.

Un premier lieu, la Gaule perd une partie de ses contacts avec le monde méditerranéen. Les rapports avec Constantinople se distendent, le commerce lointain se raréfie, les hommes et les idées circulent moins entre Orient et Occident. On a longtemps attribué ce phénomène à l'irruption de l'Islam mais, d'après les dernières études, il semble bien que ce phénomène soit antérieur aux premières conquêtes musulmanes. Sans doute doit-on plutôt voir dans cette rupture des vieilles solidarités un effet de la peste, qui est devenue endémique en Méditerranée depuis la seconde moitié du VI^e siècle. Ajoutons que la reconquête de Justinien a été très impopulaire en Occident, car elle a écrasé les Ostrogoths, qui apparaissaient comme le plus brillant des peuples barbares. Les Francs se méfient désormais beaucoup de ces Byzantins qui sont pourtant les héritiers directs de Rome.

Sans qu'un lien entre les phénomènes puisse être directement tracé, les valeurs changent rapidement autour de l'an 600. Le service de l'État perd de son attrait : pour un grand du VII^e siècle, la fonction publique reçue du souverain importe moins que le rang à la naissance. Les connaissances littéraires sont également moins prisées que par le passé, alors que la science des armes devient l'art noble par excellence. Quant aux monastères, tout en restant des pôles spirituels, ils sont maintenant contrôlés par des familles qui entendent s'en servir comme d'instruments de pouvoir local. Peu à peu émerge une élite renouvelée, sans doute descendante de la noblesse tardoromaine, mais dont l'image apparaît profondément transformée. L'aristocratie médiévale prend son essor.

Le contexte est assurément favorable à cette noblesse renouvelée. Dans les années 640, la famille mérovingienne souffre de crises de minorité et des parentèles ambitieuses s'engouffrent dans la brèche en s'appuyant sur la fonction de maire du palais. De leur côté, les cités sont de plus en plus souvent contrôlées par des magnats régionaux, à savoir des comtes importants ou des évêques autonomes. L'unité du peuple franc en souffre, et

l'on voit parfois s'affirmer des identités qui sont soit austrasiennes, soit burgondes, soit neustriennes. Les réseaux de fidélités réelles se structurent autour d'une poignée de groupes familiaux : Pippinides en Austrasie, Agilolfings en Bavière, parents du duc Eudes en Aquitaine... L'unité nationale qu'avait réussi à constituer Clovis commence à s'affaiblir, même si elle ne disparaît jamais totalement.

Au demeurant, les attentes des sujets vis-à-vis de la dynastie régnante demeurent réelles. Dans les années 640, le jeune roi d'Austrasie Sigebert III reçoit une lettre d'un évêque qui lui écrit : « Sache que tu es ministre de Dieu institué à cette place pour que tu fasses le bien et pour que les hommes de bien t'aient pour bienveillant auxiliaire, et que ceux qui font le mal sachent que tu es un puissant justicier. » Cet évêque considérait le roi non seulement comme le juge suprême du royaume, mais aussi comme lieutenant de Dieu sur la terre. La théologie politique de l'Empire tardif était ici toujours présente ; les Carolingiens n'inventèrent rien en affirmant être les représentants de Dieu.

Notons d'ailleurs que les derniers rois mérovingiens, ceux que l'on qualifie volontiers de « rois fainéants », se sont montrés dignes de la confiance de leur peuple. À partir de 650, les actes émis par les rois francs sont conservés en quantité appréciable : la chancellerie franque a en effet la bonne idée d'abandonner le papyrus et d'adopter le parchemin, qui se conserve mieux. Qu'apprend-on dans ces textes ? Que le palais rend la justice, qu'il protège l'Église, que les fiscs – les terres publiques – sont administrés avec régularité et précision. Que les rois sont tous capables de lire et d'écrire leur nom au bas des documents – alors qu'un siècle plus tard, Charlemagne sera incapable de tenir la plume. On comprend également que la puissance des maires du palais est bien moindre que ce que l'on a longtemps cru. Un roi mérovingien tardif comme Childebart III (696-711) se permet par exemple de condamner son maire du palais pour malversation financière. Les contemporains lui attribuent le surnom de Childebart le Juste.

Avant les années 730 et l'essor fulgurant de Charles Martel, l'autorité des rois mérovingiens reste réelle. Quant à la culture

franque, elle demeure brillante ; l'hagiographie épiscopale et monastique en est le meilleur reflet. À l'étranger, nul ne conteste la puissance des Mérovingiens : tout le sud de l'Angleterre vit notamment dans l'aura de la brillante civilisation franque.

Les Mérovingiens sont-ils victimes d'un effet d'image ? Car des rois aux cheveux longs sont souvent considérés comme des barbares aux idées courtes. Mais ce n'est pas parce que Clovis et les siens ont adopté une apparence archaïque et qu'ils ont choisi des noms germaniques, que ces rois-là étaient des Germains. Leur mode de gouvernance et leur culture politique provenaient moins d'outre-Rhin que de Rome ou de la Jérusalem biblique. Les cheveux longs des Mérovingiens n'étaient-ils pas eux-mêmes une imitation de la coiffure des rois de l'Ancien Testament ? Certes, les Francs ont abandonné l'universalité du droit romain. Ils n'ont plus réfléchi à l'échelle d'un Empire allant de York jusqu'à Alexandrie, et à celle d'un territoire que l'on appelle la Gaule, et que l'on aurait tendance à appeler, à partir de Clovis et surtout à partir de l'an 600, la France.

Vers l'an 800, les Mérovingiens étaient déjà ridiculisés et leur époque taxée de médiocrité et de décadence. Il s'agit toutefois d'une illusion, due tant au défaut de conservation des sources qu'aux choix idéologiques des chroniqueurs carolingiens, qui ont tenu à conspuer la dynastie renversée. Attribuer au règne de Charlemagne les qualités d'une « renaissance » demeure à ce titre excessif : pour que la culture antique renaisse aux temps carolingiens, encore aurait-il fallu qu'elle meure à l'époque mérovingienne.